

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## CONVOCACTION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 6 octobre 2017 à 19H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR

### Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire

1 - Culture - Le Quadrilatère :

Demandes de subventions pour la rénovation et la mise en conformité du Quadrilatère

2 - Culture - Contrat Local d'Éducation Artistique 2018 - (C.L.E.A.) :

Signature de conventions et demandes de subventions

3 - Culture - Associations culturelles :

Attribution de subvention à l'association Hors-Cadre

4 - Associations culturelles -

Avenant à la convention avec Diaphane pour la mise en œuvre des Photaumnales 2017-2018

### Administration générale, personnel, commerce

5 - Administration Générale - Indemnités de fonctions des membres du conseil municipal - modification des attributions

6 - Administration Générale - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

7 - Tableau des effectifs - ajustement

8 - Commerce - Versement d'une subvention à l'association des commerçants Beauvais Boutiques Plaisirs (BBP)

### Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public

9 - Extension du système vidéoprotection : autorisation de demande de subvention

10 - Équipement de la Police Municipale : autorisation de demande de subvention

### Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative

11 - Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles - Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) Bien dans son assiette à l'aise dans ses baskets Association ACIV

12 - Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Attribution de subvention

### Affaires scolaires et périscolaires, UPC

13 - Affaires scolaires - Forfait communal - Revalorisation annuelle

14 - Vie Scolaire - indemnité représentative de logement des instituteurs - exercice 2017

15 - Enfance Jeunesse - Carnaval - carnaval des enfants 2018 - concours et lots

### Sport

16 - Sport - TRANQUAR Beauvais 2017 - Désignation de l'association bénéficiaire d'une partie des droits d'inscription

17 - Sport - Organisation des animations de Noël 2017 - Fonctionnement de la patinoire synthétique et de la structure de pistes de luge

### Jeunesse, réussite éducative

18 - Service Actions de proximité - Lots et gratifications - Vacances solidaires

### Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu

19 - Foncier - Vente à l'OPAC de l'Oise - Rue Léonidas Gourdain

20 - Foncier - Lotissement de la longue Haye - vente de lot

21 - Foncier - Echanges - Cours Scellier

22 - Foncier - PRU Saint-Jean - régularisations foncières - Logement Francilien

23 - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme

24 - Eau potable - Rapports de l'année 2016 sur le service public d'eau potable

25 - Eaux pluviales - Complément programme d'investissement 2017

### Circulation, transport, stationnement

26 - Avenant n° 1 - Délégation du service public du stationnement

Délégation donnée au Maire – Compte rendu des décisions

Fait à Beauvais, le 29 septembre 2017

MME LE MAIRE : Avant de procéder à l'appel, je voudrais souhaiter la bienvenue à Monsieur Laurent SAULNIER, remplaçant de Madame Monique THIERRY, ayant démissionné de son mandat d'élué.

Le 06/10/2017 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS :** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Madame WISSOTZKY, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame DJENADI, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIQUO, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI, Madame HERBANNE, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT.

**ABSENTS :** Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS :** Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS à Monsieur Philippe VIBERT, Madame Françoise BRAMARD à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Salima NAKIB à Madame Ada DJENADI, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Mohrad LAGHRARI, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Charles LOCQUET, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Christophe GASPART.

Date d'affichage	13 octobre 2017
Date de la convocation	29 septembre 2017
Nombre de présents	38
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie BAPTISTE

MME LE MAIRE : Mes chers collègues je vous propose d'adopter les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 12 mai, 30 juin et 6 juillet 2017. Concernant celui du 12 mai tout d'abord, est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarque, il est adopté à l'unanimité. Celui du 30 juin, même vote et 6 juillet même vote. Je vous remercie.

Vous avez sur vos tables, avant de passer au premier point à l'ordre du jour, une motion concernant un moratoire sur les contrats aidés. Je ne vais pas tout vous lire, mais simplement la conclusion, à savoir que « le Conseil Municipal interpelle

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

le gouvernement sur l'impact de cette décision de réduction des contrats aidés qui va engendrer de réels préjudices pour le bon fonctionnement des services publics territoriaux et pour de nombreuses associations qui devront faire face à des situations quotidiennes insoutenables. Nous réclamons au gouvernement un moratoire afin de disposer d'un temps nécessaire pour que chaque situation soit étudiée en fonction tant de l'intérêt de la mission de service public exercée et du devoir professionnel des personnes que de celui auquel elles concourent quotidiennement ».

M. VIGUIER : C'est juste pour faire remarquer que c'était la thématique de la tribune mensuelle que nous avons fournie pour la revue intercommunale pour ce mois d'octobre, et qu'en des termes, certes, différents, nous partageons l'essentiel de l'analyse contenue dans cette motion que nous adopterons.

MME LE MAIRE : Merci Monsieur VIGUIER. Je l'avais en effet lue. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas je passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Nous passons au premier point à l'ordre du jour.

## DÉLIBÉRATION N°2017-181

(RAPPORT RÉF 2017-181)

### CULTURE - LE QUADRILATÈRE :

#### Demandes de subventions pour la rénovation et la mise en conformité du Quadrilatère

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

Inaugurée en 1976, la Galerie nationale de la tapisserie a été construite pour diffuser cet art éponyme en pleine renaissance après-guerre et asseoir la relocalisation de la manufacture nationale de la tapisserie à Beauvais. Propriété de la Ville de Beauvais depuis 2013, elle devient en 2016 « Le Quadrilatère », en référence à son architecture géométrique épurée ainsi qu'aux 4 axes de son projet : arts, création, patrimoine et tourisme.

Équipement structurant sur le territoire, acteur dynamique de la diffusion de la création artistique au centre et à l'interface du Nord et de l'Île-de-France, le bâtiment nécessite aujourd'hui une restauration globale respectueuse de l'œuvre architecturale d'André Hermant.

Dans cette perspective, la Ville de Beauvais travaille sur la mise en œuvre d'un programme de rénovation et de requalification du bâtiment ainsi que sur la définition d'un projet d'établissement.

Une étude de pré-programmation a été récemment confiée au cabinet AG Studio Programme afin de vérifier la cohérence de transformation de l'équipement et la bonne articulation des différents objectifs au sein du projet. Le rendu final de l'étude attendu pour la fin de l'année 2017, permettra de planifier et d'organiser les travaux.

Une première tranche de travaux est d'ores et déjà envisagée. Elle porte sur la rénovation énergétique et la mise en conformité de l'équipement en vue de l'accessibilité pour le public à mobilité réduite.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 854 167 € HT se décomposant comme suit : Amélioration thermique 1 687 500 € HT - Accessibilité PMR 166 667 € HT.

Le projet de rénovation et de mise en conformité du Quadrilatère bénéficie d'un premier soutien de l'État de 194 500 € dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local – FSIL. Le dossier est également éligible à une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – FNADT à hauteur de 547 166 €

Les travaux débiteront au cours du dernier trimestre 2018 en fonction de l'activité du Quadrilatère. La poursuite des travaux en 2019 nécessitera une fermeture de l'équipement pour une période qui sera définie aux termes de l'étude.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué :

- à solliciter une subvention au titre du FNADT et plus largement, l'ensemble des partenaires financiers dont l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, le Département de l'Oise à un taux maximal de l'assiette subventionnable ;
- à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 26 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## 1 - CULTURE - LE QUADRILATÈRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION ET LA MISE EN CONFORMITE DU QUADRILATÈRE

M. DE SAINTE MARIE : Merci Madame le Maire, mes chers collègues, vous le savez, le quadrilatère est devenu pour la ville de Beauvais un établissement incontournable et stratégique. Incontournable puisque nous accueillons pas moins de 40 000 visiteurs par an pour des expositions et, permettez-moi de le dire, remarquables et remarquées. Un établissement stratégique au niveau urbanistique puisqu'au cœur de notre quartier cathédrale, stratégique également au niveau culturel grâce à ses 1 800 m<sup>2</sup> de surface d'exposition tout autant qu'au regard de ses activités, notamment de médiation où plus de 2 000 enfants cette année sont passés. Stratégique enfin vis-à-vis de notre rayonnement au niveau départemental et régional, voire national, et j'en veux pour preuve notre récente labellisation exposition d'intérêt national, grâce à notre partenariat avec la région des Hauts-de-France et pour le montage de l'exposition « heures italiennes ». Ainsi, nous pouvons dire que cet établissement, acquis par la ville de Beauvais en 2013, a su développer avec intelligence ces 4 axes programmatiques que sont, je vous le rappelle, l'art, la création, le patrimoine et le tourisme. Malheureusement, ce bâtiment de 1976 a besoin d'être rénové. Forts de notre expérience mais aussi avec l'appui d'un cabinet d'étude, une première tranche de travaux est d'ores et déjà envisagée et portera sur la rénovation énergétique du bâtiment, ainsi que sur la mise en conformité de cet équipement en vue d'une accessibilité pour le public à mobilité réduite conforme à nos attentes. Le coût de ces travaux est estimé à 1 850 467 € amélioration thermique pour 1 687 500 € et accessibilité P.M.R. estimée à 166 667 €. Le projet de rénovation et de mise en conformité du Quadrilatère bénéficie d'un premier soutien de l'Etat de 194 500 € dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, le F.S.I.L. Le dossier est également éligible à une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, le F.N.A.D.T. à hauteur de 547 166 €

Afin de pouvoir planifier l'ensemble de ces travaux, il vous est proposé mes chers collègues d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et de nous permettre de solliciter un soutien financier au titre du F.N.A.D.T. et plus largement l'ensemble de nos partenaires financiers que sont l'Etat, le Conseil Régional des Hauts-de-France, le Département de l'Oise et même plus si affinités, au taux maximal de l'assiette subventionnable.

La commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 26 septembre 2017, avait émis un avis favorable.

MME LE MAIRE : Je vous remercie, est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je passe au vote. Pas d'abstentions ? Pas de vote contraire ? C'est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N°2017-182 (RAPPORT RÉF 2017-182)

### Culture - Contrat Local d'Éducation Artistique 2018 - (C.L.E.A.) :

#### Signature de conventions et demandes de subventions

Madame Nicole WISSOTZKY, Conseillère Municipale

Depuis 1997, le Contrat Local d'Éducation Artistique de la Ville de Beauvais permet de faciliter l'ouverture des enfants à la création, de développer des pratiques artistiques dynamiques et innovantes, et vise à multiplier la fréquentation des lieux culturels.

Chaque action trouve son origine dans une proposition forte exprimée à partir de sa programmation annuelle par l'un des acteurs de la vie culturelle locale et dans un cadre de collaboration étroite avec les enseignants d'écoles primaires et maternelles de Beauvais.

10 projets en temps scolaire et 1 projet hors temps scolaire ont été retenus pour l'année 2018. Le coût global du programme est estimé à 22 430 € soit 20 580 € pour les actions en temps scolaire et 1 850 € pour les actions menées hors temps scolaire. Le coût des prestations publiques organisées dans le cadre du Festival des écoliers est supporté en totalité par la Ville.

Pour sa réalisation, une convention pluriannuelle 2016-2018 a été signée fin 2015 par les trois partenaires que sont la Ville, la DRAC Hauts de France et la DSDEN de l'Oise.

Plan de financement prévisionnel :

- DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts de France : 6 000 €
- DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise : 4 800 €
- Ville de Beauvais : 11 630 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment :

- les conventions à conclure avec les associations portant les projets ;
- la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour l'action menée par l'école d'art du Beauvaisis, équipement culturel d'intérêt communautaire.

La commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 26 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ANNEXES



# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017-179**

**(RAPPORT RÉF 2017-179)**

**Culture - Associations culturelles :**

**Attribution de subvention à l'association Hors-Cadre**

Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale

La galerie associative, créée par l'association Hors-Cadre en 2013, accueille tout au long de l'année des expositions mettant en valeur des artistes contemporains abordant différents champs d'expérimentations plastiques. Depuis plusieurs années, elle bénéficie du soutien de la Ville au titre de son fonctionnement (à hauteur de 1 800 € pour l'année 2017).

Comme l'année passée, l'aide sur projet intervient dans le cadre du festival photographique «Les Photaumnales» durant lequel une exposition collective d'une quinzaine de photographes contemporains sera proposée au sein de la galerie associative et plus largement en divers lieux de la ville : commerces, restaurants, librairies.

Cette action investira la ville durant un mois du 21 octobre au 25 novembre 2017.  
Aide sur projet proposée : 1 000 € pour un budget évalué à 1 585 €

La subvention sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2017.  
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la subvention ci-dessus fixée, qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2017 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention annexée.

La commission «Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire», réunie le 26 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**



# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-180

(RAPPORT RÉF 2017-180)

## Associations culturelles -

### Avenant à la convention avec Diaphane pour la mise en œuvre des Photaumnales 2017-2018

Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Maire Adjoint

La Ville soutient depuis sa création en 2004, le festival de photographie « Les Photaumnales » initié et conçu par l'association Diaphane.

Beauvais constitue le point d'ancrage historique du festival qui est accueilli chaque année d'octobre à décembre au Quadrilatère depuis la reprise de l'équipement par la Ville en 2013.

La Ville a engagé récemment une étude préalable aux travaux de rénovation du Quadrilatère dont le rendu attendu en décembre prochain, précisera notamment le calendrier et le planning des travaux.

Dans cette perspective, il est proposé de prolonger la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens arrivée à son terme afin de permettre l'organisation des éditions 2017 et 2018.

Cette année, le festival se tiendra du 14 octobre au 31 décembre 2017.

La convention conclue en 2014 pour 3 ans jusqu'au 31/06/2017 est prolongée jusqu'au terme des Photaumnales 2018 soit jusqu'au 15 janvier 2019 compte tenu de la période de démontage à considérer.

Une nouvelle convention pluriannuelle sera définie entre les parties dès connaissance du calendrier des travaux pour la mise en œuvre des éditions suivantes du festival au Quadrilatère.

Il est rappelé que l'obtention du label Pôle Photographique Régional en 2015 fait l'objet d'une convention associant l'Etat, la Région, le Département de l'Oise, la Ville de Beauvais et Diaphane.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant à la convention annexée.

La commission « Culture et équipements culturels, patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire », réunie le 26 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**



# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N° 2017-187

### (RAPPORT RÉF 2017-187)

#### Administration Générale - Indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal - modification des attributions

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Par délibération en date du 12 mai 2017, le Conseil Municipal avait fixé les indemnités de fonctions des membres du conseil municipal comme suit :

#### 1/ Calcul de l'enveloppe globale maximale :

Indemnité maxi du Maire = 110% Indice Brute Terminal de l'échelle Indiciaire de la Fonction Publique (IBTFP) = 4257,72€  
Indemnité maxi adjoints = 44% IBTFP = 1703,09 X 13 = 22140,17€  
Total = 26.397,89 €

#### 2/ Répartition de l'enveloppe globale avant majoration maire et adjoints :

Maire = 493,53 € = 12,75% IBTFP  
Adjoint = 928,95 = 24% IBTFP X 13 = 12.076,35 €  
Conseillers délégués = 533,40 = 13,78% IBTFP X 22 = 11.734,80€  
Conseillers sans délégation = 232,24 = 6% IBTFP X 9 = 2.090,16 €  
Total : 26.394,84€

#### Calcul des majorations légales :

Maire = 493,53 € = 12,75% IBTFP  
DSU = 145% X 12,75%  
----- = 16,80% IBTFP = 650,27€  
110%  
+Chef lieu de département = 12,75% X 25%  
----- = 3,18% = 123,08€  
100%  
= 773,35€

Adjoints = 928,95 € = 24% IBTFP  
DSU = 66% X 24%  
----- = 36% IBTFP = 1.393,43€  
44%  
+Chef lieu de département = 24% X 25%  
----- = 6% = 232,24€  
100%  
= 1625,67€

#### 3/ Attribution des indemnités :

Maire = 19,98% IBTFP = 773,35€  
Adjoints = 42% IBTFP = 1.625,67€  
Conseillers délégués = 13,78% IBTFP = 533,40€  
Conseillers sans délégation = 6% IBTFP = 232,24€  
Tout en gardant la même enveloppe globale, il est proposé d'en modifier la répartition et d'attribuer les indemnités de fonction ainsi :

#### 1/ Calcul de l'enveloppe globale maximale :

Indemnité maxi du Maire = 110% IBTFP = 4257,72€  
Indemnité maxi adjoints = 44% IBTFP = 1703,09 X 13 = 22140,17€  
Total = 26.397,89 €

#### 2/Répartition de l'enveloppe globale avant majoration maire et adjoints :

Maire = 1541,73 € = 40,07% IBTFP  
Adjoint = 900€ = 23,39% IBTFP X 13 = 11.700 €  
Conseillers délégués = 503€ = 13,07% IBTFP X 22 = 11.066€  
Conseillers sans délégation = 232,24 = 6% IBTFP X 9 = 2.090,16 €  
Total : 26.397,89€

#### 3/Calcul des majorations légales :

Maire = 1541,73 € = 40,07% IBTFP  
DSU = 145% X 40,07%  
----- = 52,81% IBTFP = 2031,90€  
110%  
+Chef lieu de département = 40,07% X 25%  
----- = 10,01% = 385,14€  
100%  
= 2417,04€

adjoints = 900 € = 23,39% IBTFP  
DSU = 66% X 23,39%  
----- = 35,08% IBTFP = 1.349,72€  
44%  
+Chef lieu de département = 23,39% X 25%  
----- = 5,61% = 215,84€  
100%  
= 1.565,56€

#### 4/Attribution des indemnités :

(1) Maire = 62,82% IBTFP = 2417,04€  
(13) Adjoints = 40,68% IBTFP = 1.565,56  
(22) Conseillers délégués = 13,07% IBTFP = 503€  
(9) Conseillers sans délégation = 6% IBTFP = 232,24€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction telles qu'énumérées ci-dessus.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 28 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## 5 – ADMINISTRATION GENERALE - INDEMNITES DE FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS

### DÉLIBÉRATION N° 2017-174

(RAPPORT RÉF 2017-174)

MME LE MAIRE : Mes chers collègues, cette délibération, relative aux indemnités de ma fonction de Maire, mérite quelques explications pour éviter toute désinformation ou interprétation malveillante. N'étant plus sénateur, je n'ai plus l'obligation d'être écartée de mes indemnités et j'ai proposé à mes collègues de la majorité municipale de pouvoir retrouver des indemnités conformes au mandat de maire et, je vous précise au passage, identiques à celles que j'avais en 2001. Et je les remercie donc d'avoir accepté cette proposition. Pour retrouver un niveau d'indemnités conforme à l'exercice de la fonction, mes collègues ont accepté de renoncer à 60 € pour les adjoints et 30 € pour les conseillers municipaux délégués. Je précise que cette opération ne concerne que les élus de la majorité municipale et ne modifie en rien le montant global des indemnités des élus de tout le Conseil Municipal, qui reste la somme identique de 26 397, 89 €. L'enveloppe globale n'est donc absolument pas changée, même si elle aurait pu dans le statut d'une ville de cette taille être augmentée. Il ne s'agit donc que d'une réorganisation interne, propre à notre majorité municipale. Je vous remercie.

MME ITALIANI : Merci Madame le Maire. Comme l'enveloppe globale ne bouge pas, ça ne me pose aucun souci. Par contre, comme c'est votre majorité qui a pris cette décision, je ne participerai donc pas au vote.

MME LE MAIRE : Très bien, dont acte. Je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

### Administration Générale - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Le 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délibéré sur la création des 13 commissions municipales suivantes :

- 1- Administration générale, personnel, commerce
- 2- Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative
- 3- Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public
- 4- Contrat local de santé
- 5- Famille, parentalité, petite enfance
- 6- Affaire scolaire, périscolaire, UPC
- 7- Finances, budget, contrôle de gestion
- 8- Culture et équipements culturels – patrimoine culturel, label ville d'art et d'histoire
- 9- Sport
- 10- Jeunesse et réussite éducative
- 11- Circulation, transport et stationnement
- 12- Urbanisme, projet cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu
- 1- Patrimoine immobilier et infrastructures, travaux, plan maxi voirie, développement numérique

Il est proposé de fusionner certaines commissions et d'en réduire ainsi le nombre.

Les commissions seront coprésidées par plusieurs adjoints au Maire ou conseillers délégués qui présideront la partie de la commission dont les points relèvent de leurs délégations.

Il est donc proposé de créer les commissions suivantes :

- 1- Administration générale et finances : coprésidée par Monsieur Pia et Monsieur Jullien
- 2- Solidarité et sécurité : coprésidée par Messieurs Pia et Michelino
- 3- Famille et Santé - affaires scolaires et jeunesse : coprésidée par Mesdames Bramard, Lesure, Parage et Corillion
- 4- Culture : coprésidée par Monsieur De Sainte Marie et madame Thieblin
- 5- Sport : Présidée par Monsieur Vibert
- 6- Urbanisme – Environnement – Occupation du domaine public - commerce et Logement : Coprésidée par messieurs Bourgeois, Miron et Doridam
- 7- Circulation – Transport – Stationnement – Voirie – Politique d'investissement et patrimoine immobilier- Développement numérique : coprésidée par Messieurs Doridam et Taboureux

La composition de ces commissions reprend celle du mois d'avril 2014 (cf. pièce jointe).

Il est également proposé la création :

- d'une commission générale qui pourrait se prononcer sur les projets transversaux ou projets communs à plusieurs commissions, elle est composée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal ;

- d'une commission consultative des marchés publics qui sera consultée pour les marchés à procédures adaptées dont les montants sont inférieurs à 90.000 € pour

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

les marchés de fournitures et de services et inférieurs à 200.000€ pour les marchés de travaux.

Elle est composée des mêmes membres que la Commission d'Appel d'Offres et sera convoquée aux mêmes jours que la CAO mais 30 minutes voire 1 heure avant la CAO.

L'article 28 du règlement intérieur sera modifié en conséquence.

De plus, les élus municipaux bénéficient d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ces indemnités sont versées pour l'exercice effectif de leurs fonctions, cela implique qu'il est possible d'en réduire ou d'en suspendre le versement sur la base d'une participation insuffisante à l'administration de la collectivité.

Il est ainsi proposé de fixer à l'article 39 du règlement intérieur du Conseil Municipal les modalités de suspension ou suppression des indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les modifications du règlement intérieur suivantes :

-Article 28 : commissions municipales

-Article 39 : indemnités de fonctions des membres du Conseil Municipal

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 28 septembre 2017, a émis un avis favorable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ANNEXE



# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## 6 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

MME LE MAIRE : Lors d'un précédent conseil municipal, les élus de l'opposition avaient attiré notre attention sur un certain nombre d'absences de certains collègues et nous avons décidé ensemble de travailler à la « modernisation » du règlement intérieur.

Alors, il porte sur deux points essentiels : d'abord, nous avons souhaité fusionner certaines commissions et en réduire le nombre. Il y en avait 13, je vous propose de les réduire à 7 et la composition de ces commissions reprend celles du mois d'avril 2014, qui ont été fusionnées pour certaines. Il est également proposé la création d'une commission générale qui pourrait se prononcer sur des projets transversaux ou communs à plusieurs commissions ; d'une commission consultative des marchés publics mais ça, ce n'est pas nouveau ; et de plus, les élus municipaux bénéficient d'indemnités de fonction qui viennent compenser dépenses et suggestions.

Et d'autre part, à l'intérieur du règlement intérieur, il y avait un point, Monsieur VIGUIER, qui avait été abordé avec vous sur les absences et donc au bout de 3 absences consécutives au Conseil Municipal on a convenu qu'il y aurait des retenues sur les indemnités comme les absences aux commissions. Je tenais à le redire à l'occasion de ce Conseil Municipal.

M. VIGUIER : Merci Madame le Maire. Deux types de remarques sur les deux sujets différents : Sur la fusion des commissions qui ne nous pose pas de problèmes, qui est cohérente dans ses thématiques et qui ne souffre pas a priori d'oublis, amène le groupe Utile pour Beauvais à parfois se retrouver avec 3 représentants dans certaines nouvelles commissions et dans d'autres avec un seul représentant. Donc, on a regardé juste entre nous par rapport à ces nouvelles commissions, on voulait vous proposer, concernant uniquement notre présentation, deux petites modifications, en gros pour nous permettre d'être toujours deux, minimum, dans chaque commission.

Je vous en donne le détail, c'est vraiment très simple : Madame GEFFROY était proposée dans la commission famille, affaires scolaires, jeunesse et elle s'en retire puisqu'il y a déjà Madame FONTAINE et Monsieur NARZIS. Par contre, Madame FONTAINE était notre seule représentante de la commission culture, Anne GEFFROY la rejoint. Et puis dans la commission sport, où siégeait seule Stéphanie PRIOU, nous vous proposons qu'elle soit adjointe dans cette représentation par Monsieur RAHOUI.

MME LE MAIRE : Très bien.

M. VIGUIER : Ce qui nous assure d'avoir au moins deux représentants par commission, et ce qui permet éventuellement parfois une absence.

MME LE MAIRE : Alors, ces trois commissions-là nous allons les soumettre au vote parce que vous savez qu'il faut que ce soit validé pendant le Conseil Municipal. Je ne vais pas tout redire, je pense que les collègues ont entendu. Est-ce qu'il y a un avis favorable du Conseil Municipal pour ces nouvelles candidatures ? Pas d'avis contraire ? C'est donc adopté à l'unanimité. Et sur le règlement intérieur ?

M. VIGUIER : J'ai une autre remarque sur la seconde partie donc sur le règlement intérieur concernant les absences. A la fois pour vous dire notre satisfaction que nous ayons trouvé un consensus sur cette question, tant il est vrai que lorsque nous obtenons de la population et du suffrage universel un mandat, il est normal de l'assumer dans toute la mesure du possible.

M. VIGUIER (SUITE) : Et c'est vrai que l'un des membres, qui par ailleurs se permet de nous donner régulièrement des leçons de gestion et autres, est absent systématiquement depuis près de deux ans. Donc il nous semblait que c'était assez indécent de sa part, mais ça ce n'était pas surprenant, mais en tout cas indécent collectivement de notre part de ne rien faire pour mettre un terme à cette situation, à savoir le fait qu'il soit systématiquement absent de nos instances tout en continuant à percevoir son indemnité de conseiller municipal, et bien cette modification du règlement intérieur permettra à l'avenir de ne plus l'indemniser lorsqu'il aura été absent trois fois consécutivement.

On avait juste une remarque, c'est que, autant il nous paraît évident que lorsque l'on est conseiller municipal il faille siéger systématiquement dans l'instance de délibérations, à savoir le Conseil Municipal, concernant la gestion de notre ville, autant lorsque nous avons travaillé ensemble sous la houlette du Directeur Général des Services, au mois de mai ou juin dernier, nous en étions restés à cette instance délibérative. Nous avons fait le constat que vous y aviez ajouté les commissions,

même si nous voterons favorablement pour cet ajout, je ne suis pas sûr que ce ne soit pas contestable d'un point de vue juridique parce qu'autant siéger dans les instances de délibérations que sont le Conseil Municipal et le Conseil de l'Agglo, bien évidemment c'est une nécessité si l'on veut pouvoir bénéficier des droits qui incombent à la charge du conseiller municipal. Autant, sur les commissions thématiques, nous sommes moins certains de la véracité de cela, c'est d'ailleurs pour ça que lorsque nous avons travaillé avec votre Directeur Général des Services et Madame MOULA avant l'été, dans les maquettes de modification que nous avons examinées ensemble du règlement intérieur, il était uniquement prévu des absences qui puissent être sanctionnées, on va dire financièrement, au Conseil Municipal et absolument pas à cet instant-là dans les commissions. Vous l'avez rajouté depuis, peu importe mais je ne suis pas certain que ce soit aussi incontestable que le sera, je le pense, la sanction consécutive à 3 absences en Conseil Municipal.

MME LE MAIRE : Alors c'est une petite déformation sénatoriale Monsieur VIGUIER, c'est ainsi au Sénat quand on manque les commissions, on est pénalisé au bout de trois. Donc, j'ai pensé que puisque l'on traitait d'un sujet on pouvait aussi mettre l'autre. Et, d'autre part, les commissions ayant été regroupées, l'enjeu même est de les diviser par deux et de ne pas les avoir à la même date, qui était évidemment un frein pour certains et pour ceux qui travaillent d'y participer. Voilà la raison fondamentale de ce choix. On passe au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité.

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N° 2017-178

(RAPPORT RÉF 2017-178)

### Tableau des effectifs - ajustement

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Le tableau des effectifs recense les postes identifiés dans les différents services municipaux afin de répondre aux besoins et aux attentes des beauvaisiens. Il est nécessaire de le modifier pour les raisons suivantes :

#### 1. Ajustements liés au remplacement d'agents

Afin de remplacer des agents partis en retraite ou ayant muté, il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs comme suit au 9 octobre prochain :

Postes non pourvus dans l'attente de leur suppression	Postes permanents créés	Nombre
Adjoint administratif principal de 1re classe	Rédacteur	1
Adjoint technique principal de 1re classe	Adjoint technique	2
Adjoint technique principal de 1re classe	Adjoint technique principal de 2e classe	1
Adjoint technique principal de 2e classe	Adjoint technique	3
Agent de maîtrise	Adjoint technique	1
Adjoint technique principal de 2e classe à 84%	Adjoint technique à TC	1
Adjoint administratif principal de 1re classe	Adjoint administratif	1
Atsem ppal de 1re classe	Atsem ppal de 2e classe	1
Adjoint technique à 97%	Adjoint technique à 100%	1

#### 2. Ajustements liés aux déroulements de carrière

Pour permettre les avancements de grade des agents, il est prévu d'ajuster le tableau des effectifs comme suit, au 9 octobre 2017 :

Poste non pourvu dans l'attente de leur suppression	Poste permanent créé	Nombre
Cadre de santé de 1re classe	Cadre supérieur de santé	1

#### 3. Ajustements divers

Afin de renforcer le secrétariat de la Direction Prévention Sécurité, et compte tenu des procédures exponentielles et de plus en plus complexes, il est envisagé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au 1er novembre 2017.

##### Service prévention Police Municipale

Par ailleurs, la diététicienne de l'UPC qui occupe un poste contractuel à temps non complet a sollicité la réduction de son temps de travail. Considérant qu'il peut lui être donné satisfaction, sans nuire à la bonne marche de ses missions, le temps de travail de l'agent sera réduit à 10 heures hebdomadaires au lieu de 14h hebdomadaires actuellement. Cette modification prendra effet le 1er janvier 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 28 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N° 2017-183

(RAPPORT RÉF 2017-183)

### Commerce - Versement d'une subvention à l'association des commerçants Beauvais Boutiques Plaisirs (BBP)

Monsieur Charles LOCQUET, Conseiller Municipal

L'association Beauvais Boutiques Plaisirs (B.B.P.) participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à la vitalité économique de notre territoire.

Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association qui lui permet de mener à bien son programme d'animation.

Suite au bilan des animations fourni par l'association pour l'année 2016 et compte tenu de son programme ambitieux pour 2017, il est proposé de contribuer pour un montant maximum de 48 600 euros au budget de B.B.P.

Ce montant de subvention nécessite de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à B.B.P. de mettre en œuvre son programme d'animations, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La commission «Administration générale, personnel, commerce», réunie le 28 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### ANNEXE

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## 8 – COMMERCE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS BEAUVAIS BOUTIQUES PLAISIRS (B.B.P.)

M. LOCQUET : Merci beaucoup Madame le Maire. Il s'agit du versement de la subvention à l'association des commerçants de Beauvais boutiques plaisirs, B.B.P., que l'on connaît bien.

L'association B.B.P. participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à la vitalité économique de notre territoire, comme aujourd'hui avec ce beau festival des saveurs sur notre place Jeanne Hachette. Pour continuer à conserver et à œuvrer pour l'animation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association qui lui permet de mener à bien son programme d'animation. J'en profite pour saluer la Présidente qui est présente et la féliciter pour l'augmentation du nombre d'adhérents, qui passe de 100 à 160. Suite au bilan des animations fournies par l'association pour l'année 2016 et compte tenu de son programme ambitieux pour 2017, il est proposé de contribuer pour un montant maximum de 48 600 € au budget de B.B.P. Ce montant de subvention nécessite de conventionner avec l'association, afin de permettre à B.B.P. de mettre en œuvre son programme d'animation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe en annexe ; d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ; d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La commission « Administration générale, personnel, commerce », réunie le 28 septembre dernier, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Le 06/10/2017 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT** : Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS** : Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame DJENADI, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI, Madame HERBANNE, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT.

**ABSENTS** : Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS** : Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS à Monsieur Philippe VIBERT, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Salima NAKIB à Madame Ada DJENADI, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Mohrad LAGHRARI, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Charles LOCQUET, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Christophe GASPART.

Date d'affichage	13 octobre 2017
Date de la convocation	29 septembre 2017
Nombre de présents	38
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie BAPTISTE

## DÉLIBÉRATION N° 2017-184

(RAPPORT RÉF 2017-184)

**Extension du système vidéoprotection : autorisation de demande de subvention**Monsieur Pierre MICHELINO, Maire Adjoint

Depuis 2005, la Ville de Beauvais a développé un système de vidéoprotection sur son territoire selon plusieurs étapes :

- installation de 18 caméras, autorisée par la délibération du 27 avril 2005,
- extension du dispositif à 50 caméras validée par délibération du 13 mars 2009 et le report des images au commissariat de police (convention du 24 juin 2008),
- nouvelle extension avec 16 caméras supplémentaires sur les quartiers Saint Jean et Argentine prévue par délibération du 26 mai 2011,
- installation de 4 nouvelles caméras et validation de 34 périmètres de vidéoprotection par délibération du 7 février 2013,
- refonte et extension du centre de supervision urbaine en 2016 pour pouvoir poursuivre le déploiement de nouvelles caméras,
- validation de l'implantation de 10 nouvelles caméras par délibération du 12 mai 2017.

Dans le cadre du plan 100 caméras, 30 nouvelles caméras de voie publique seront ainsi déployées entre 2017 et 2019 (10 caméras en 2017, 10 caméras en 2018 et 10 caméras en 2019).

Le coût prévisionnel du déploiement de ces 30 nouvelles caméras comprenant les études préalables, l'acquisition du matériel (caméras, mats spécifiques, panneaux d'information), les travaux de génie civil, est évalué à 600 000 euros hors taxe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission «Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public», réunie le 18 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**9 – EXTENSION DU SYSTEME VIDEOPROTECTION : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION**

M. MICHELINO : Merci Madame le Maire. Donc c'est dans le cadre de l'extension du système de vidéo protection, l'autorisation de demande de subvention.

Depuis 2005, vous avez, dans le dossier, différentes poses de caméras et dans le cadre du plan cent caméras, 30 nouvelles caméras sur la voie publique vont être ainsi déployées en 2017-2018 et 2019, pour un montant de 600 000 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable ; d'autoriser Madame le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires.

La commission « Sécurité, prévention de la délinquance, C.L.S.P.D., occupation du domaine public », réunie le 18 septembre 2017, a émis un avis favorable.

M. VIGUIER : Merci Madame le Maire. Ça ne sera pas vraiment une question mais plutôt une interrogation de notre part et de la part du groupe Utile pour Beauvais. Déjà pour signaler que c'est une nouvelle vague d'installations programmées de caméras de vidéo protection, on arrivera bientôt à une centaine de caméras sur la ville, qui nous paraît depuis 2005, c'est-à-dire une douzaine d'années, à un prix très coûteux. Là, vous chiffrez vous-mêmes les 30 prochaines implantations pour un coût de 600 000 €HT, c'est à peu près le coût annuel salarial d'une quinzaine de policiers, en gros 15 fois 40 000 € chargé c'est à peu près ça. C'est donc un choix que vous faites qui comporte des avantages et des inconvénients, mais qui à nos yeux est d'abord une erreur stratégique parce que vous avez fait le choix du « tout vidéo protection » ; on s'y enfonce de plus en plus, on est maintenant sur la crête d'une centaine de caméras. On sait bien que parfois, et vous le brandirez sans doute et nous ne le contestons pas, cela peut permettre de solutionner certaines enquêtes, mais il est vrai aussi qu'il est avéré que rien ne remplace une présence humaine de terrain de la part des forces de l'ordre, qu'il s'agisse de la police nationale, parce que la sécurité incombe en premier lieu à l'Etat. C'était vrai sous Monsieur SARKOZY, c'était vrai sous Monsieur HOLLANDE, ça reste tout à fait vrai sous Monsieur MACRON, donc de la présence policière sur le terrain et c'est d'abord le boulot de l'Etat, un travail, une mission, accompagnée par notre police municipale qui doit aussi être déployée sur le terrain et sur tous les quartiers. Et, à nos yeux, c'est bien plus efficace que des caméras de vidéo protection qui, vous le savez bien, sont aisément contournables et contournées par des personnes souhaitant commettre des méfaits ou des trafics. Nous savons bien que sur tel ou tel quartier les trafics peuvent se déplacer parfois de quelques dizaines de mètres, au gré des installations de caméras, au gré des interventions ponctuelles qui peuvent s'effectuer, mais qu'en fait installer une caméra déplace le problème plus qu'il ne le résout. Et que, malheureusement, en ce sens cet investissement très coûteux nous paraît ne pas être à la hauteur de l'objectif que nous partageons tous, c'est-à-dire de restaurer en tout point du territoire communal une sécurité publique et une tranquillité publique pour tous nos concitoyens. Tel n'est pas le cas en la matière, mais nous estimons que cette stratégie qui est la vôtre depuis douze ans, du tout vidéo -surveillance, du tout vidéo-protection, comporte aujourd'hui plus d'inconvénients que d'avantages. Et, quelque part, parce que de manière constante nous en payons le prix à chaque alternance politique, a été une incitation forte en direction des pouvoirs publics à réduire la voilure en termes d'effectifs policiers, je parle de la police nationale. C'était vrai sous Monsieur SARKOZY, rappelez-vous que c'est quand même lui qui nous a fermé les antennes de police nationale dans les quartiers et en particulier sur le quartier Argentine.

M. VIGUIER (SUITE) : Je crois pouvoir dire, nous pouvons dire, que c'était le cas sous Monsieur HOLLANDE même si les dispositifs avaient été mis en œuvre comme les zones de sécurité prioritaires et que, vous savez bien que vous n'avez pas souhaité vous inscrire de manière dynamique dans ce dispositif, ce qui aurait permis et au plan judiciaire, et au plan policier, d'obtenir davantage de moyens humains. Et puis, c'est le cas aujourd'hui avec le pouvoir MACRON, dont on sent bien que là aussi il y a des intentions en termes, alors ce n'est plus la police de proximité, c'est la police de je ne sais plus quoi, mais qui ressemble à la police de proximité, dont je pense que nous devrions très fermement nous inscrire dans ce dispositif pour revenir à des effectifs de police nationale qui étaient ceux que nous connaissions dans notre Ville au tout début du 21ème siècle. Il y a une bonne quinzaine d'années. On sait bien qu'aujourd'hui les effectifs de police nationale sont très en de ça de ce qu'ils

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

étaient il y a une quinzaine d'années lorsque le gouvernement de Lionel JOSPIN avait instauré la police urbaine de proximité et un certain nombre d'outils comme les conseils locaux de sécurité etc., qui allaient avec pour justement coordonner, pour permettre à l'Etat d'assumer pleinement ses fonctions tout en les coordonnant avec les moyens qui étaient mis en œuvre par ses partenaires, et notamment par la ville de Beauvais. Aujourd'hui, le tout vidéo protection est plutôt un message adressé aux services de l'Etat, de leur dire « vous n'avez peut-être pas besoin de mettre autant le paquet qu'il le faudrait puisque nous nous chargeons de vidéo surveiller, plus que de vidéo protéger malheureusement, nos concitoyens et dans tous les quartiers ». Malheureusement, c'est à nos yeux une erreur stratégique que vous avez commise et qui se paye cher aujourd'hui en termes d'effectifs.

Nous pensons plus que jamais qu'il faut nous battre et de manière rassemblée, unitaire, au-delà des bancs de notre Conseil Municipal pour tous ensemble et dans le même sens, mettre en œuvre les moyens d'obtenir davantage de policiers nationaux dans notre Ville et d'avoir, à côté de ça, plus de moyens aussi pour tous les dispositifs de médiation dans les quartiers, dont je rappelle qu'il en existait là aussi il y a une quinzaine d'années, que vous avez fait le choix de ne pas prolonger, je pense à des dispositifs comme « cohabiter » dans les quartiers, qui étaient portés et par la ville de Beauvais et par l'ensemble des bailleurs sociaux présents dans notre Ville. Vous avez fait le choix de ne pas prolonger le dispositif, mais par contre aujourd'hui vous faites le choix de faire payer les locataires de l'OPAC et d'autres bailleurs potentiellement pour avoir des vigiles dans les cages d'escaliers. Je pense qu'aujourd'hui il y a un certain nombre d'incohérences qui se payent assez cher et nous souhaitons que nous puissions à un moment relever la tête, nous poser la question de ce qu'est la stratégie en matière de sécurité dans notre ville, de peut-être faire le constat que le tout vidéo surveillance n'était pas la bonne stratégie. Nous pensons que là, aujourd'hui on est dans une fuite en avant. On va de plus en plus, on va en faire 100, peut-être un jour 200 sans pour autant, on le sait bien, solutionner l'essentiel des problèmes en matière de sécurité. Donc, on a envie de vous dire peut-être stop sur cette question-là, si on remettait un petit peu les compteurs à zéro, si on reposait ensemble la question d'une stratégie de sécurité dans cette ville, ça nous semblerait probablement le bon moment, parce qu'on voit bien qu'aujourd'hui il y a ici ou là des recrudescences de faits de délinquance et que, manifestement, les caméras, installées parfois depuis de plusieurs années aux endroits où se produisent ces méfaits, n'ont pas permis de les empêcher ni bien entendu de les solutionner. Nous nous abstenons sur ce rapport parce que nous considérons que le tout vidéo surveillance est une erreur stratégique, et nous vous demandons, Madame le Maire, qu'il puisse y avoir une réflexion qui nous associe tous sur une vraie politique de sécurité dans cette ville parce qu'aujourd'hui, nous voyons bien que la stratégie qui est la vôtre comporte aujourd'hui plus d'inconvénients que d'avantages et, on peut dire, aujourd'hui, se traduit plutôt par un échec.

**MME LE MAIRE :** Bien, vous avez dû vous assurer que je comprenne bien votre position donc j'ai compris mais je pense que vous n'êtes pas tout à fait au fait du problème de l'état dans lequel nous avons trouvé la ville en 2001, Monsieur VIGUIER. Oui cela fait 17 ans mais j'en suis fière ! Quand nous sommes arrivés, il y avait des enjeux de sécurité publique qui étaient quand même extrêmement importants. Et, mon prédécesseur, vous-même étiez particulièrement proche de lui, voulait totalement, d'après les collègues qui participaient à ce Conseil, occulter la délinquance qui existait sur cette ville. Et quand vous me dites qu'il faut augmenter les effectifs, pardonnez-moi, je crois qu'il y avait 17 policiers municipaux quand nous sommes arrivés.. Vous me laissez finir mon intervention Monsieur VIGUIER, moi je ne vous interromps pas malgré le rythme assez approfondi dans lequel vous nous parlez. Donc, je reprends, il y avait 17 policiers municipaux, il n'y avait en effet pas de vidéo protection et, il me semble, que le travail qui a été accompli, pendant le premier mandat et pendant le deuxième mandat, a permis de solutionner beaucoup de choses, d'élucider beaucoup d'affaires. Mais, vous savez, le tout vidéo ce n'est pas du tout ça. Nous avons toujours dit que l'on marchait sur deux pieds sur la sécurité ; la prévention d'un côté, la sanction de l'autre. Concernant la prévention, il me semble qu'un certain nombre d'associations tout à fait efficaces et courageuses sur cette ville travaillent, je cite l'IFEP, je cite d'autres associations dans les différents quartiers, et ont joué un rôle extrêmement important dans cette ville. Et puis, on a augmenté les effectifs de la police municipale. Vous n'étiez pas au Conseil au premier mandat mais je peux vous dire que l'équipe d'opposition votait contre les augmentations d'effectifs. Alors aujourd'hui, vous voulez que l'on réfléchisse pour les augmenter, vous avez sans doute raison si les budgets nous le permettaient. Nous avons diversifié la police municipale. Il y a une brigade canine, il y a une brigade motorisée, il y a une brigade équestre qui va dans les parcs etc., donc on ne peut pas dire que c'est du tout vidéo. Maintenant, il y a des villes vous

savez, je pense à Saint Just en Chaussée par exemple qui est une ville qui n'a quand même pas la taille de Beauvais, il y a 80 caméras. Il y a d'autres villes en France, dans les communes de droite comme de gauche, je ne fais pas le distinguo, qui font recours aussi à la vidéo protection. La vidéo protection ça n'est pas la panacée, Monsieur VIGUIER. Ce n'est pas du tout ça que je veux dire, sauf qu'elle est dissuasive dans certains quartiers ; vous avez parlé des trafics qui existent, et malheureusement il y en a beaucoup plus que je ne pourrais l'accepter dans notre ville, et donc, il y a curieusement une migration de ces trafics dans des endroits où il y a des angles morts, où on ne peut pas les surveiller, là aussi cela joue un rôle. Il n'y a pas si longtemps, une jeune fille de 13 ans a été violée sur Beauvais. On avait appréhendé quelqu'un qui s'est avéré ne pas être la bonne personne, et c'est grâce aux bandes vidéo que l'on a pu diagnostiquer quel était l'auteur des faits. Donc, ça a quand même un intérêt puisque nous avons voté ici dans cette enceinte un dépôt des bandes de caméra quand cela est utile, vers la police nationale. Alors, qu'on n'ait pas d'effectif suffisant sur la police nationale, je le conviens et je partage votre analyse. Il y a deux raisons à cela. Il y a la prison qui monopolise beaucoup de monde et j'ai demandé au Préfet que les policiers municipaux ne participent plus au transfert, parce qu'ils ont du travail à faire dans la ville et oui, je suis d'accord avec vous, ça dépend de l'Etat et ça dépend des compétences régaliennes de l'Etat. Je vous rappelle quand même que quand j'ai rencontré Monsieur COLLOMB il y a quinze jours ou trois semaines, maintenant, je lui ai demandé que Beauvais soit dans les zones expérimentales et j'ai maintenu ma demande auprès de son cabinet pour que Beauvais fasse partie de ces zones d'expérimentation. Quand il m'a vue, il m'a dit « c'est une plaisanterie de me demander ça pour Beauvais, que vous soyez à Trappes ou que vous soyez ailleurs peut-être mais à Beauvais il est hors de question que vous obteniez cette zone, parce que votre taux de délinquance n'est pas supérieur à tel niveau » m'a-t-il expliqué et que « vous avez fait un excellent travail. »

**MME LE MAIRE (SUITE) :** Il y a un autre point aussi Monsieur VIGUIER, c'est que quand je dis « marcher sur deux jambes prévention et sanction », cela dépend aussi de la justice. Et pendant un certain temps, à Beauvais, il y avait une politique pénale qui n'était pas de nature à soutenir la répression de tous ceux qui faisaient des actes de délinquance et de tous ceux qui faisaient des trafics qui étaient condamnables. Aujourd'hui, et depuis 4 ou 5 ans, 7 ans d'ailleurs, nous avons un procureur tout à fait exemplaire qui avait fait de son combat contre la drogue un combat qui était quasi personnel et donc, à ce stade-là, quand il y a une entente et une même politique sur les faits de délinquance graves, on fait avancer les dossiers.

Donc, aujourd'hui on vote un certain nombre de caméras supplémentaires, c'était un engagement municipal de campagne, je le tiens, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a que ça dans la ville de Beauvais. Il y a des associations qui font du travail, il y a un service de prévention, il y a un contrat local de sécurité, il y a des comités de veille et il y a un travail approfondi dans de bien nombreux domaines pour que les beauvaisiens puissent vivre en paix. Et, je peux vous dire que si vous assistiez aux comités de quartier, vous verriez que la sécurité est restée une volonté primordiale de nos concitoyens. Donc, je ne reviendrai pas sur ces choix politiques, certes coûteux mais ce sont nos choix et je les assume.

**M. VIGUIER :** Merci Madame le Maire. Vous savez, on n'a pas nécessairement besoin d'assister aux conseils de quartier pour savoir que c'est une préoccupation majeure de nos concitoyens à Beauvais et pour savoir que si c'est une préoccupation majeure de nos concitoyens à Beauvais c'est parce que la situation n'est pas aussi idyllique que vous l'avez parfois présentée par le passé.

**MME LE MAIRE :** Je n'ai jamais dit qu'elle était idyllique. J'ai toujours dit que c'était un équilibre fragile qu'il fallait surveiller, c'est tout.

**M. VIGUIER :** Après, sur le fait de faire fonctionner votre politique de sécurité sur deux jambes, on ne le conteste pas. Simplement, on considère qu'il y a une erreur stratégique d'avoir fait du tout vidéo surveillance parce que ça dessert la pertinence de vos demandes en matière d'effectifs supplémentaires de police nationale. En gros, ce que je veux dire c'est que vous vous voudriez fonctionner en matière de sécurité sur deux jambes mais que malheureusement vous avez une jambe plus courte que l'autre. Et malheureusement, c'est parce que vous communiquez beaucoup sur votre investissement en matière de vidéo protection que les pouvoirs publics, depuis Monsieur SARKOZY mais aussi chez Monsieur HOLLANDE et aujourd'hui sous Monsieur MACRON et COLLOMB, ont beau jeu de vous dire qu'il n'y a pas de matière à Beauvais à produire un effort pour obtenir des effectifs supplémentaires en matière de police nationale. Je pense que c'est là où le bât blesse, c'est là où votre stratégie, tournée essentiellement sur la vidéo protection, est aujourd'hui contreproductive et encourage plutôt l'Etat à se désengager en

matière d'effectifs, ce qui n'est pas une bonne chose. C'est cela que je veux dire, en ce sens, c'est là où nous appelons à une réflexion pour réorienter notre stratégie en matière de sécurité publique et pour tenter d'obtenir, ensemble, les moyens auxquels nous pourrions légitimement avoir recours par l'Etat en matière de sécurité publique dans notre ville. C'est ni plus ni moins ce que nous vous demandons, car il n'est pas juste que Beauvais compte aujourd'hui plusieurs dizaines de policiers nationaux en moins que ce qu'il comptait il y a une quinzaine d'années. Ça n'est pas normal, 30 ou 40 en moins.

**MME LE MAIRE :** C'est faux ! Il y en a 8 en moins.

**M. VIGUIER :** Non, mais si vous comparez avec les chiffres de la police urbaine de proximité en 2000 et 2001, et vous comparez avec des effectifs réels, c'est-à-dire ceux pourvus. Non, il ne m'appartient pas plus de les contester en 2001 qu'aujourd'hui. Je ne mets pas en cause, Monsieur TABOUREUX, la parole du Préfet tel qu'il soit et des préfets successifs. Nous avons des chiffres précis, des effectifs de police nationale en 2000.

**MME LE MAIRE :** Il n'y avait pas de prison. Enfin, elle était toute petite en centre-ville.

**M. VIGUIER :** Mais vous savez aussi qu'à l'époque beaucoup de policiers nationaux étaient monopolisés par la gestion du Palais de Justice, notamment la surveillance des entrées et des sorties du Palais de Justice et que depuis quelques années, et ce n'est pas a priori contestable, ce sont des sociétés de surveillance et de vigiles pour parler simplement qui assurent la surveillance et le contrôle aux entrées et aux sorties du Palais de Justice. Ce qui a permis de libérer un certain nombre de policiers nationaux de ces tâches et de leur permettre d'accomplir ce qui sont les tâches premières qui doivent être dévolues à la police nationale. Mais lorsque l'on compare les effectifs qui étaient ceux de notre commissariat de police nationale, il y a une quinzaine d'années, et ce qu'ils sont en réalité aujourd'hui c'est bien quelques dizaines de policiers qui font défaut dans le seul commissariat de police nationale de Beauvais.

**M. PIA :** Monsieur VIGUIER, là encore, vous essayez de nous donner des leçons par rapport à la sécurité. Vous avez été directeur de cabinet de Monsieur AMSALLEM, c'est vrai qu'on est obligé de reparler du passé, parce qu'à l'époque nous étions, avec encore quelques collègues, conseillers municipaux d'opposition, et je me souviens des années 96-97, c'était pratiquement tous les jours qu'il y avait des articles dans la presse où la délinquance se déchaînait, sur les quartiers, sur les Champs Dolent. Monsieur VIGUIER, vous qui êtes toujours en train de nous dire que sur le centre commercial des Champs Dolent, « voyez comment vous avez sacrifié ce centre commercial en faisant des aménagements justement qui sont forts utiles par rapport à la sécurité ». A l'époque, Monsieur AMSALLEM avait même proposé de grillager le centre commercial des Champs Dolent. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ça, tellement les commerçants étaient investis par des délinquants qui cassaient les vitrines. Je me souviens aussi de certains épisodes où, même il y avait des personnes qui s'introduisaient dans les écoles pour tout casser. On en était là. Alors moi je veux bien que vous nous fassiez des leçons, mais honnêtement à l'époque il y avait un vrai déni par rapport à la sécurité, c'était une question tabou. Je me souviens que notre collègue GAIRIN, à l'époque adjoint chargé de la sécurité, avait peine à se faire entendre auprès de vos propres collègues, je me souviens notamment avec Madame HOUSSIN qui n'est plus au sein de cette enceinte, et qui était dans le déni total par rapport aux problèmes de sécurité. Vous aviez à l'époque une position très doctrinaire, qui était de dire « s'il y a des problèmes dans cette ville, ce n'est pas de la faute des gens, c'est qu'il faut les aider, etc ». On était dans le très social et on ne voulait pas voir la vérité en face. Donc, je veux bien que vous nous fassiez des leçons sur pas de vidéo protection, plutôt favoriser les effectifs de police municipaux, mais à l'époque il n'y en avait pratiquement pas de policiers municipaux. Et nous avons en 2001 rectifié le tir, en prenant vraiment en charge ce dossier et en recrutant de manière massive des policiers municipaux. C'était un vrai choix politique qui a été fait et qui a donné du résultat en termes de diminution de la délinquance. Les chiffres sont têtus, Monsieur VIGUIER, mais ils sont là, on pourra vous les redonner, d'ailleurs on pourra peut-être refaire un communiqué exact parce que je n'ai pas les chiffres précisément ce soir mais je peux vous dire, pour les avoir consultés encore il y a quelques temps, que l'on était vraiment sur des chiffres qui étaient, à l'époque, très élevés et que nous avons pu effectivement réduire très massivement la délinquance.

**M. PIA (SUITE) :** Alors, maintenant ça ne veut pas dire pour autant que les problèmes n'existent pas. Et ça, vous ne pouvez pas nous faire le procès d'être dans le déni par rapport à cette question de la sécurité parce que je crois que c'est une obsession de tous les élus de la majorité ici autour de la table. C'est vrai que ce problème

existe, c'est vrai qu'il faut que l'on prenne des mesures et la vidéo protection n'est autre qu'un outil au service des policiers municipaux, qui nous ont permis de régler quand même 1 480 faits de délinquance. C'est pour nous, un œil qui peut circuler dans tous les quartiers et qui est un vrai outil au service des policiers municipaux pour régler justement ces problèmes de délinquance. Si nous n'avions pas la vidéo protection, certainement que la situation ce serait bien pire encore qu'à Beauvais et du coup peut-être que, effectivement, Madame le Maire on serait en Z.P.S. et on serait au même niveau que certaines villes comme Creil.

**MME LE MAIRE :** Qui se lance dans la vidéo protection.

**M. PIA :** Mais ce qui est dommage c'est qu'avec les services de l'Etat aujourd'hui, d'ailleurs on en avait parlé au Préfet, on a l'impression qu'il faut attendre que bientôt la situation soit dramatique pour que l'on réalise qu'il nous faut des policiers nationaux. Alors qu'il faut toujours mieux prévenir que guérir. Et c'est le drame que l'on vit aujourd'hui à Beauvais, on n'arrive même pas à se faire entendre sur la nécessité d'agir très fort au niveau de la police nationale pour que l'on ait des effectifs suffisants et qui travaillent en coordination avec la police municipale. C'est là le problème, et ce n'est certainement pas à cause de la vidéo protection. Bien au contraire, la vidéo protection est un effort que nous faisons au service à la fois de la police municipale, de la police nationale, qui nous permet de surveiller tout ce qui se passe dans la ville. Et quand Madame le Maire disait tout à l'heure que dans les réunions de quartier c'était un sujet qui est évoqué, la sécurité est une des premières préoccupations de nos concitoyens. Mais surtout, ce que j'observe dans les réunions, c'est qu'ils ne cessent de nous demander de la vidéo protection parce qu'ils sont bien convaincus que quand il y a de la caméra, forcément les choses s'apaisent. On le voit bien actuellement sur le centre commercial des Champs Dolent avec les travaux que nous avons réalisés, pas forcément côté cafés, mais les trafics dans le centre commercial ont baissé, ont même complètement disparu et les commerçants sont satisfaits.

Après, on a bien noté que vous étiez contre la vidéo protection, c'est conforme de toute façon à toujours ce que vous nous avez dit, de ce point de vue-là vous êtes cohérent. C'est vrai qu'il est très clair que l'on n'est pas d'accord sur ce sujet, ok, nous comme l'a dit Madame le Maire, nous agissons sur deux pieds, la vidéo protection, les effectifs de police municipaux et nationaux, c'est indispensable pour pouvoir conquérir et reconquérir la sécurité dans notre ville.

**MME LE MAIRE :** Oui, Monsieur VIGUIER pour la dernière fois.

**M. VIGUIER :** Oui, juste une position, nous ne sommes pas contre la vidéo protection, nous sommes contre le tout vidéo protection, ce qui n'est pas la même chose. Et par ailleurs, l'histoire de Beauvais n'a pas débuté en 2001, je rappelle que quand même la police urbaine de proximité, l'installation du premier conseil local de sécurité, ont été mis en œuvre sous l'égide de Walter AMSALLEM lorsqu'il était maire de Beauvais, avec le renfort important des pouvoirs publics, des pouvoirs de l'Etat sous l'autorité de Lionel JOSPIN. Donc je veux quand même le rappeler parce que ça dénote une vraie prise de conscience des difficultés en matière de sécurité qui existaient dans les années 90, et qui ont commencé à être solutionnées au travers de la collaboration entre police nationale, police municipale, éducation nationale, les médiateurs urbains, et par la mise en place de la police urbaine de proximité, d'un certain nombre d'antennes de police dans les quartiers ou d'antennes de police nationale ou d'antenne de police municipale ;

**M. VIGUIER (SUITE) :** Police municipale, vous avez fermé les antennes ; police nationale c'est votre ami SARKOZY et FILLON qui l'on fait. Mais vous ne pouvez pas toujours dire que l'histoire de Beauvais a débuté en 2001 comme s'il y avait avant Caroline CAYEUX et après Caroline CAYEUX. Là on est en l'an 17 après Caroline CAYEUX. Ce n'est pas tout à fait aussi simple que ça et pour ceux qui avaient mis les pieds à Beauvais avant 2001, ce n'était sans doute pas votre cas Madame CAYEUX mais c'était le cas notamment de votre voisin ou de Monsieur TABOUREUX, il y avait quand même un certain nombre d'initiatives qui avaient été mises en œuvre. Il y avait la création d'une police municipale, il y avait la création de la police urbaine de proximité à Beauvais. Nous étions ainsi pilote. Il y avait la création du premier conseil local de sécurité à Beauvais. Ce sont autant d'initiatives qui ont été mises en œuvre avant même que vous ne mettiez un pied à Beauvais, Madame CAYEUX. Donc très objectivement, je pense que ce sont parfois des vérités qui méritent aussi d'être rappelées, nous ne sommes pas en l'an 17 après Caroline CAYEUX, nous sommes en 2017 avec des beauvaisiens qui, 17 ans après votre élection, ont souvent à souffrir de faits de délinquance et de faits d'incivilités dans les quartiers malgré toute l'action que vous semblez avoir conduit depuis 17 ans.

**M. TABOUREUX :** Puisque vous m'avez cité, Monsieur VIGUIER, je vais parler de

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

deux choses. D'abord, avant 2001, et depuis 2014. Avant 2001, votre premier président de conseil local de sécurité a démissionné tellement il était content de l'action municipale, et vous en avez eu un autre par la suite qui a tellement aimé votre action qu'il a été adjoint sur une liste Beauvais pour Tous, tellement il était heureux de votre efficacité sur ce sujet.

D'autre part, j'ai été conseiller municipal d'opposition, la municipalité en place était vent debout contre la création d'une police municipale ; et vous avez créé malgré vous une police municipale parce que justement vous n'arriviez pas à avoir le nombre d'agents de police nationale souhaité. Et, par rapport à l'effectif nominal de la police nationale à Beauvais, il manquait entre 20 et 30 policiers à l'époque, c'est-à-dire qu'il y avait un nombre de policiers prévu pour Beauvais qui était je crois de 70, et au commissariat il y avait 35 policiers parce qu'en permanence l'Etat jouait là-dessus et déjà les gens ne voulaient pas venir, ne voulaient pas être mutés à Beauvais et d'autre part, l'Etat faisait certainement des économies sur le sujet. Ça c'était avant 2001. Le taux de crimes et délits en 1999 je crois était de 132. Il a été divisé par plus de 2 ; aujourd'hui il y a effectivement un petit regain et la situation est préoccupante, mais le taux est très très inférieur à ce qu'il était pendant toutes les années où vous avez été un brillant directeur de cabinet du maire du Beauvais. Donc nous ne sommes pas dans l'autosatisfaction, nous avons besoin de tout le monde, nous avons besoin aussi que le débat soit moins polémique autour de cette table. Nous n'avons pas besoin d'outrance, nous ne sommes pas dans le tout vidéo protection, il y aurait 500 caméras vidéos à Beauvais, on pourrait dire qu'on est dans le tout vidéo protection. Il y a 70 caméras, il y en aura 100. Nous ne sommes surtout pas dans le tout vidéo protection, nous essayons de rendre efficace ce mode de protection. Et, je vous fais enfin remarquer que depuis 2014, c'est pour ça que je parlais du deuxième volet, à partir de 2014, nous avons embauché 4 agents de médiation supplémentaires par rapport à ce qu'il y avait avant. Donc, effectivement, nous marchons sur deux pieds, nous sommes vigilants et je pense que les équipes qui sont sur le terrain ont besoin de soutien et pas de remise en cause sans arrêt de systèmes qui ont fait leurs preuves ailleurs et qui font leurs preuves à Beauvais.

**MME CORILLION :** Juste une toute petite remarque Monsieur VIGUIER. Vous avez dit tout au début de votre propos qu'il était inutile d'aller dans les réunions de quartier.

**M. VIGUIER :** Je n'ai pas dit ça. J'ai dit qu'il n'y avait pas besoin d'aller nécessairement dans une réunion pour rencontrer des beauvaisiens qui nous parlent de leurs problèmes de sécurité.

**MME CORILLION :** Juste pour vous dire qu'il faudrait justement y venir, vous n'imaginez pas combien les habitants souhaitent les caméras dans des recoins absolument impossibles, les habitants nous les demandent Monsieur VIGUIER.

**M. LAGHRARI :** Alors juste une petite précision sur tout ce qu'a dit Monsieur VIGUIER. Monsieur VIGUIER, vous avez dit pendant votre discours qu'il y avait un avant et un après Caroline CAYEUX, mais quand je regarde ce soir, il y a bien un avant et un pendant Caroline CAYEUX et si j'ai bien compris dernièrement elle est et elle sera encore là.

**MME LE MAIRE :** On va passer au vote sur ce dossier. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 6 abstentions, le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, je vous remercie.

Le 06/10/2017 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** Madame Caroline CAYEUX

**PRESENTS :** Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame DJENADI, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI, Madame HERBANNE, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT.

**ABSENTS :** Monsieur ILLIGOT.

**POUVOIRS :** Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS à Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE à Madame Corinne CORILLION, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Salima NAKIB à Madame Ada DJENADI, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Mohrad LAGHRARI, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Charles LOCQUET, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Christophe GASPART.

Date d'affichage	13 octobre 2017
Date de la convocation	29 septembre 2017
Nombre de présents	37
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie BAPTISTE

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-172

(RAPPORT RÉF 2017-172)

## équipement de la Police Municipale : autorisation de demande de subvention

Monsieur David NEKKAR, Conseiller Municipal

Depuis 2001, la Ville de Beauvais a augmenté de manière conséquente les effectifs de la Police Municipale. Elle est aujourd'hui composée de 50 agents qui assurent une surveillance du territoire communal, 24h/24, 7jrs/7.

Afin d'exercer l'ensemble des missions dévolues, les agents disposent de différents équipements adaptés à leur nature et aux lieux d'intervention : VTT, motos, automobiles.

Ce parc automobile de la Police Municipale est actuellement composé de 7 véhicules. Le fonctionnement en continu du service avec un usage permanent des véhicules entraîne de fait une usure plus importante que dans des conditions normales d'utilisation.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire d'en remplacer plusieurs afin que les agents puissent assurer leur mission en toute sécurité. Sur les 7 véhicules qui équipent la Police Municipale, il est ainsi programmé d'en remplacer 5 au cours des deux prochaines années.

Le coût prévisionnel de leur acquisition et de l'équipement complémentaire nécessaire (sirènes, kit radio, etc) est estimé à 115 900 euros hors taxe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commission «Sécurité, prévention de la délinquance, CLSPD, occupation du domaine public», réunie le 18 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.,

## 10 – ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

M. NEKKAR : Il s'agit d'une autorisation de demande de subvention pour l'équipement de la police municipale.

Depuis 2001, la ville de Beauvais a augmenté de manière conséquente les effectifs de la police municipale. Elle est aujourd'hui composée de 50 agents qui assurent la surveillance de notre belle ville 24h/24 et 7j/7. Afin d'exercer l'ensemble des missions dévolues, les agents disposent de différents équipements adaptés à leur nature et à leur lieu d'intervention, tel que l'automobile. Ce parc automobile de la police municipale est actuellement composé de 7 véhicules. De l'usage continu de ces véhicules, il paraît aujourd'hui nécessaire d'en remplacer plusieurs. Sur les 7 véhicules qui équipent la police municipale, il est programmé d'en remplacer 5 au cours de ces deux prochaines années. Le coût prévisionnel de leur acquisition et de l'équipement complémentaire nécessaire, donc sirènes, kits radios etc. est estimé à 115 900 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum à l'assiette subventionnable ; d'autoriser Madame le Maire et l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé du projet auprès de l'ensemble de ses partenaires ; d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

La commission « Sécurité, prévention de la délinquance, C.L.S.P.D., occupation du domaine public », réunie le 18 septembre 2017, a émis un avis favorable.

MME FONTAINE : Monsieur NEKKAR, est-ce que vous pouvez nous préciser un peu les types de véhicules qui seront choisis, l'énergie éventuellement, etc., si vous avez déjà vu un peu les véhicules ?

MME LE MAIRE : Ce sont des voitures de patrouille, Madame FONTAINE. On me précise que ce sera un appel d'offres et qu'on verra, à l'issue de cet appel d'offres, la marque des voitures. Mais si vous souhaitez que ce soit des voitures françaises, je partage ce choix, fabriquées en France.

MME FONTAINE : Ou hybrides.

MME LE MAIRE : Hybrides, cela coûte très cher encore. Mais à la Ville, on a beaucoup de voitures électriques. On passe au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité.

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

Délibération n°2017-169

(rapport réf 2017-169)

**Vie Associative - Attribution de subventions exceptionnelles -  
Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA)  
Bien dans son assiette à l'aise dans ses baskets  
Association ACIV**

Madame Françoise BRAMARD, Maire Adjoint

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2017 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

A ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet des associations suivantes :

- Association européenne contre les leucodystrophies (Dictée ELA) : 400 €

Ce projet se déroulera le 16 octobre 2017

- Bien dans son assiette, à l'aise dans ses baskets (Prévention AVC) : 1800 €

Ce projet se déroulera le 15 novembre 2017

- Association ACIV (Initiation à la radio pour un groupe de jeunes de 13 à 15 ans) : 800 €

Ce projet se déroulera du 23 au 27 octobre 2017

Les dépenses seront imputées sur les crédits de la Vie associative (657401 025/2642).

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 28 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2017-164

(RAPPORT RÉF 2017-164)

**Cohésion sociale - Bourse aux Initiatives Citoyennes - Attribution de subvention**

Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Le Conseil Municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 3 février 2017, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2017.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Elle s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1.500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projets d'habitants (500 € maximum par projet) s'attachera à favoriser la prise d'initiative citoyenne et s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 18 septembre 2017, a émis un avis favorable concernant le projet suivant :

Fiche-action n° 1	« Noël à Argentine »
	- porteur de projet : Conseil Citoyen Argentine représenté par : Mme Aurélie JEANMAIRE
	- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1.000 €

Ce projet représente un financement de 1.000 €

La commission «Solidarité, cohésion sociale, intégration, politique de la ville, vie associative», réunie le 28 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**



# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N° 2017-177

(RAPPORT RÉF 2017-177)

### Affaires scolaires - Forfait communal - Revalorisation annuelle

Madame Cécile PARAGE, Maire Adjoint

Par délibération en date du 10 novembre 2016, le Conseil Municipal de Beauvais a déterminé le coût de la scolarité d'un élève dans un établissement élémentaire beauvaisien appelé « forfait communal ». Ce montant prend en considération les charges de fonctionnement des écoles hors activités périscolaires, cantines, accueils du matin du soir et est révisable annuellement selon l'indice INSEE des prix hors tabac.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le forfait communal était de 803,96 €

Il convient donc de réviser le forfait communal pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :

76,50 % du forfait selon l'indice (moyen) INSEE des prix hors tabac (+0,79 %) = 619,89 €

23,50 % du forfait en fonction de l'évolution de valeur annuelle de l'indice 100 (+0,6 % à compter du

1er février 2017) = 188,93 €

Soit un forfait communal de : 808,82 €

Ce forfait permet d'établir :

- le montant des sommes dues par les communes de résidence,
- le montant de la participation financière à verser aux écoles privées sous contrat d'association.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de fixer le montant de forfait communal à compter du 1er septembre 2017 à 808,82 €

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 22 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N° 2017-162

(RAPPORT RÉF 2017-162)

### Vie Scolaire - indemnité représentative de logement des instituteurs - exercice 2017

Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale

Les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction perçoivent une indemnité représentative de logement.

En vertu du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, le montant de l'indemnité représentative de logement est fixé par le Préfet, pour chaque commune, après avis du Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire et du Conseil Municipal.

Le Préfet de l'Oise invite le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2017, sachant que le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 0,80 %.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis sur l'indexation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs en référence au taux prévisionnel d'évolution des prix hors tabac pour l'année 2017, soit + 0,80 % ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 22 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°2017-163

(RAPPORT RÉF 2017-163)

**Enfance Jeunesse - carnaval des enfants 2018 - concours et lots**Madame Elodie BAPTISTE, Conseillère Municipale

Les vacances de février sont depuis plusieurs années rythmées par le Carnaval des enfants, initiative portée par le service enfance jeunesse.

Un concours de déguisement est proposé aux familles beauvaisiennes et permet ainsi à chacun de participer à la fête. Le thème proposé en 2018 est «Cartes postales d'Europe».

Le jury est composé de deux élus du Conseil Municipal, un agent du service enfance-jeunesse et un partenaire de la collectivité. Ce jury désigne le vainqueur dans chaque catégorie et récompense chacun des participants.

Afin de respecter les dispositions du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 modifiant le code général des collectivités territoriales, il convient de fixer les modalités d'attribution des prix que les vainqueurs recevront. Le vainqueur de chaque catégorie obtiendra un jeu en bois d'une valeur maximale de 50 euros et tous les autres enfants un jeu d'une valeur maximale de 10 euros.

La dépense globale n'excédera pas 500 euros TTC.

La sélection du plus beau déguisement se fera le jeudi 8 mars 2018 à l'Hôtel de ville.

L'inscription devra être renvoyée au service enfance-jeunesse avant le 6 mars 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- de désigner les deux élus qui seront membres du jury,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans les limites des crédits affectés à ce type d'achat et votés annuellement au budget de la Ville.

La commission «Affaires scolaires et périscolaires, UPC», réunie le 22 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la désignation de Monsieur Denis Nogrette et Madame Façoise Bramard en qualité de membres du jury de ce concours.

**ANNEXE**

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N° 2017-171

(RAPPORT RÉF 2017-171)

### Sport - TRANSQUAR Beauvais 2017 - Désignation de l'association bénéficiaire d'une partie des droits d'inscription

Madame Françoise BRAMARD, Maire Adjoint

Par délibération n°2017-40 adoptée lors du Conseil Municipal du 12 mai 2017 portant sur l'organisation de la cinquième édition de la course «La TRANSQUAR BEAUVAIS», qui s'est déroulée le dimanche 01 octobre 2017, il a été acté, pour répondre à l'objectif de solidarité qui s'attache à cet événement sportif, de reverser à une association beauvaisienne, désignée par un jury, une partie de la recette issue des inscriptions.

Le montant de ce reversement a été fixé à 1 000€

C'est ainsi qu'un appel à projets a été lancé auprès de diverses associations beauvaisiennes.

Après examen des projets le jury a désigné, compte tenu de la pertinence et de l'intérêt du projet, l'association « PERSPECTIVES CONTRE LE CANCER » en tant que bénéficiaire du reversement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur cette disposition ;
- d'autoriser le maire ou le premier adjoint à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier ;
- d'imputer la dépense correspondante sur la ligne budgétaire prévue à cet effet.

La commission «Sport», réunie le 19 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N° 2017-170

(RAPPORT RÉF 2017-170)

### Sport - Organisation des animations de Noël 2017 - Fonctionnement de la patinoire synthétique et de la structure de pistes de luge

Monsieur Christophe GASPART, Conseiller Municipal

Cette année encore, le mois de décembre sera la période consacrée non seulement aux activités destinées aux jeunes durant les vacances de Noël mais aussi au fonctionnement de la patinoire synthétique qui sera installée pour la seizième année place Jeanne Hachette.

Diverses animations et activités seront proposées durant cette période festive, c'est ainsi que la place Jeanne Hachette accueillera, du 1er décembre 2017 au 07 janvier 2018, une patinoire synthétique et une structure de pistes de luge.

La location de la structure piste de luge comportant trois couloirs sera réalisée auprès de la Société PRISME EVENTS pour un montant de 26 256,00 euros T.T.C.

En parallèle des activités qui se dérouleront sur la place Jeanne Hachette, la Direction du Projet Educatif Territorial (PEDT) proposera des ateliers aux familles durant tout le mois de décembre : loisirs créatifs, maquillage et lettre au Père Noël.

Ces différents équipements permettront de proposer une multitude d'activités en direction d'un public très diversifié et d'organiser les animations suivantes :

Sur le site de la place Jeanne Hachette :

- Accueil des scolaires sur trois semaines du 04 au 08 décembre 2017, du 11 au 15 décembre 2017 et du 18 au 22 décembre 2017 ;
- Une soirée musicale en nocturne le samedi 09 décembre 2017 jusqu'à 22h00 ;
- Actions organisées par la Direction du Projet Educatif Territorial (PEDT) ;
- Arrivée du Père Noël le 24 décembre.

L'ensemble de cette opération fera l'objet d'une tarification comme suit :

Patinoire synthétique : Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants :

- Entrée avec la location de patins : 3 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. de moins de 26 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée s'élèvera à 1 euro.

- Entrée sans location de patins : 2 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. de moins de 26 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée sera gratuite.

Durant le TELETHON 2017, les 8 et 9 décembre 2017, le tarif des entrées sera fixé à 3 euros avec ou sans location de matériel.

- Les demandeurs d'emplois beauvaisiens, sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, pourront bénéficier d'un maximum, durant toute la période d'ouverture de la patinoire synthétique sauf le week-end du Téléthon les 8 et 09/12/2017, de 5 tickets permettant l'accès gratuit avec ou sans location de patins.

Ce maximum de 5 tickets pour la saison 2017/2018 pourra être retiré auprès du centre communal d'action sociale aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville à partir du lundi 04 décembre 2017.

En raison de la forte affluente sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la patinoire synthétique et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire synthétique seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

Dans le cadre de cette opération certaines gratuités seront accordées permettant l'accès à la patinoire synthétique et ce de la façon suivante :

- Les jours de classe aux écoles beauvaisiennes ;
- Les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de la ville de Beauvais.
- Aux militaires mobilisés sur le territoire du département de l'Oise dans le cadre de l'opération « Sentinelle », accès à titre gracieux aux plages horaires d'ouverture au public et sur présentation de la carte professionnelle. En effet, la Ville de Beauvais a été sollicitée par le ministère de la défense qui dans le cadre de la sécurité renforcée sur le territoire national a mobilisé en métropole et outre-mer 7 000 à 10 000 soldats affectés à l'opération « Sentinelle ».

Afin de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de ces militaires, affectés sur notre territoire pour une durée moyenne de six semaines par mission, il a été demandé à la Ville de Beauvais d'accorder des facilités d'accès aux équipements sportifs, récréatifs ou culturels.

Structure pistes de luge :

Entrée fixée à 3 euros pour dix descentes.

La structure n'est accessible qu'à partir de l'âge de trois ans.

La gratuité sera accordée les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires aux animations organisées par les services de la ville de Beauvais.

Dans le cadre du fonctionnement de la patinoire synthétique et de la structure de pistes de luge, il est proposé d'adopter les règlements intérieurs ci-annexés.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'adopter les règlements intérieurs ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission «Sport», réunie le 19 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N°2017-173

### (RAPPORT RÉF 2017-173)

#### Service Actions de proximité - Lots et gratifications - Vacances solidaires

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Afin de respecter les dispositions du décret 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit en son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques : rubrique 63 – remise de prix, prestations diverses, gratifications, il convient de fixer les modalités d'attribution de ces prix, prestations diverses, gratifications et en complément de la délibération n° 2015-390 du conseil municipal du 3 juillet 2015, il convient de préciser :

#### VACANCES SOLIDAIRES

Deux groupes de 8 jeunes ont financé leur projet d'une semaine de vacances au travers de chantiers jeunes. Ils ont effectué des travaux supplémentaires en réalisant des travaux de peinture, cet été, dans une école maternelle. Une gratification sous forme de chèques cadeaux d'une valeur faciale de 10 € (maximum 100 € par jeunes) leur sera donnée pour compléter la mission initiale.

Dépense : 800 € de chèques-cadeaux par groupe

Afin de respecter la législation en vigueur, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à juger de l'opportunité de remettre des prix, prestations diverses, gratifications dans la limite des crédits alloués à ce type d'achats et votés annuellement au budget de la Ville.

La commission «Jeunesse, réussite éducative», réunie le 21 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 06/10/2017 à 18h30

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu

ordinaire de ses séances.

**PRESIDENT :** *Madame Caroline CAYEUX*

**PRESENTS :** *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Madame PARAGE, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Madame SENOL, Monsieur POLLE, Monsieur JULLIEN, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Madame CAPGRAS, Madame BERTOIS, Monsieur LOCQUET, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame DJENADI, Madame BAPTISTE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur VIGUIER, Madame PRIOU, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Monsieur SAULNIER, Madame ITALIANI, Madame HERBANNE, Monsieur LY, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT.*

**ABSENTS :** *Monsieur LAGHRARI, Madame TRAORE, Monsieur ILLIGOT.*

**POUVOIRS :** *Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS à Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE à Madame Corinne CORILLION, Madame Nicole WISSOTZKY à Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Salima NAKIB à Madame Ada DJENADI, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Charles LOCQUET, Madame Béatrice PERNIER à Monsieur Christophe GASPART.*

Date d'affichage	13 octobre 2017
Date de la convocation	29 septembre 2017
Nombre de présents	36
Nombre de votants	42

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est madame Elodie BAPTISTE

## DÉLIBÉRATION N°2017-166

(RAPPORT RÉF 2017-166)

**Foncier - Vente à l'OPAC de l'Oise - Rue Léonidas Gourdain**Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 26 septembre 2016, le Conseil Municipal approuvait la cession à l'OPAC de l'Oise moyennant l'euro symbolique d'une emprise d'environ 2975 m2 cadastrée section BX n°39p en vue de construire un programme de 12 logements sociaux rue Léonidas Gourdain.

Pour mémoire, il s'agit de parcelles en nature d'espaces verts, de places de stationnement et d'aire de jeux appartenant au domaine public de la commune.

Suite à l'établissement du document d'arpentage, ces parcelles sont aujourd'hui cadastrées section BX n° 189 pour 378 m2, 190 pour 73 m2, 191 pour 94 m2, 192 pour 183 m2, 193 pour 169 m2, 194 pour 72 m2, 195 pour 88 m2, 196 pour 225 m2, 198 pour 367 m2, 199 pour 328 m2, 200 pour 291 m2, 201 pour 316 m2.

Les travaux ayant pris du retard, la désaffectation des parcelles n'a pu être effective, et par conséquent leur déclassement dans le domaine privé. C'est pourquoi, la Ville a installé depuis le 26 septembre 2017 des barrières pour délimiter et clore les emprises à céder, comme le constate le rapport d'information de la police municipale en date du 27 septembre 2017.

Par ailleurs, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le déclassement des voies publiques est dispensé d'enquête publique lorsque les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas atteintes.

Vu l'intérêt général du projet, il est proposé de céder ces parcelles à l'euro symbolique, l'OPAC de l'Oise s'engageant à réserver à la ville de Beauvais une partie des logements conformément à l'article L 441-1 alinéa 10 et R 441-5 du code de la construction et de l'habitat.

L'avis des Domaines en date du 6 février 2017 s'élève à 90 € m2.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section BX n° 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 198, 199, 200, et 201 d'une superficie totale de 2584 m2 et de les déclasser du domaine public communal,
- de céder à l'euro symbolique lesdites emprises à l'OPAC de l'Oise afin de réaliser un programme de 12 logements sociaux, au vu de l'avis des Domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 20 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## 19 – FONCIER - VENTE A L'O.P.A.C. DE L'OISE - RUE LEONIDAS GOURDAIN

M. DORIDAM : Mes chers collègues, il s'agit de réaffirmer notre volonté d'aider l'O.P.A.C. à construire 12 logements sociaux rue Léonidas Gourdain. Nous avions en 2016 pris une délibération en ce sens mais la désaffectation des parcelles n'avait pas pu se faire, et notre délibération est devenue caduque. Il s'agit de réaffirmer, maintenant que la désaffectation des parcelles est effective, notre volonté de céder les différentes parcelles dont vous avez les numéros cadastrés dans la délibération à l'O.P.A.C. pour l'euro symbolique. Je vous rappelle que c'est un effort quand même de 267 750 € selon l'estimation des Domaines. Il s'agit d'un projet qui va permettre de redonner une autre image au quartier, où il y a des réhabilitations de logements, il y a eu de l'ordre qui a été mis, il y a une voirie nouvelle qui va passer. Effectivement, là il y aura 12 logements sociaux neufs construits dans ce secteur qui en avait bien besoin.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation des parcelles et de céder à l'euro symbolique à l'O.P.A.C. ; d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

MME LE MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N°2017-165

### (RAPPORT RÉF 2017-165)

#### Foncier - Lotissement de la longue Haye - vente de lot

Monsieur Antoine SALITOT, Conseiller Municipal

La Ville de Beauvais poursuit la vente des terrains du lotissement de la longue Haye. Il est proposé au conseil municipal d'acter les désistements suivants :

- Monsieur PLONQUET KAHLOUCHE et Madame GUEMOUN, demeurant 136 rue de Pontoise à Beauvais (60000), pour le lot n°20 d'une superficie de 619 m2 cadastré section AG n°739 ;

- Monsieur et Madame DEVEFER demeurant 15 bis rue du Mont Ruelle à Allonne (60000) pour le lot n°23 cadastré section AG n°715, 762 et 736 d'une superficie de 603 m2.

et de retenir les demandes suivantes :

- Monsieur et Madame CLIN, demeurant 72 rue de la Trépinère à Beauvais, pour le lot n°20 cadastré section AG n°739 d'une superficie de 619 m2 ;

- Monsieur et Madame YUREKLI, demeurant 12 rue Eric Tabarly à Beauvais (60000), pour le lot n° 23 cadastré section AG n°715, 762 et 736 d'une superficie de 603 m2.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € H.T le m2 pour les lots destinés à l'habitat, conformément à l'avis des Domaines.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 20 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLIBÉRATION N°2017-168

(RAPPORT RÉF 2017-168)

**Foncier - Echanges - Cours Scellier**Madame Nathalie BERTOIS, Conseillère Municipale

Dans le cadre de la construction de l'hôtel quatre étoiles sis cours Scellier, des échanges fonciers entre la Ville et la SCI Hobimmo porteur du projet s'avèrent nécessaires.

La Ville cède ainsi à la SCI Hobimmo les parcelles cadastrées section AR n°s 662 pour 11 m<sup>2</sup>, 663 pour 2 m<sup>2</sup>, 664 pour 46 m<sup>2</sup>, 665 pour 1 m<sup>2</sup>, 666 pour 1 m<sup>2</sup>, 667 pour 1 m<sup>2</sup>, 668 pour 1 m<sup>2</sup>, 669 pour 1 m<sup>2</sup>, et 670 pour 4 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 68 m<sup>2</sup>, essentiellement en nature de trottoir.

En échange, la SCI Hobimmo cède à la Ville la parcelle cadastrée section AR n° 661 d'une superficie de 67 m<sup>2</sup>.

Les surfaces échangées étant pratiquement similaires, il est proposé de procéder à un échange sans soulte.

A noter que les parcelles échangées sont clôturées depuis le début des travaux et n'ont plus d'usage public.

Par ailleurs, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le déclassement est dispensé d'enquête publique si les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas atteintes.

L'avis des Domaines en date du 6 juillet 2017 s'élève à 180 €e m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation et de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées AR n°s 662 à 670 d'une superficie totale de 68 m<sup>2</sup>,
- de procéder à l'échange sans soulte suivant, au vu de l'avis des Domaines :
- La Ville cède à la SCI Hobimmo les parcelles cadastrées section AR n° 662 à 670 d'une superficie de 68 m<sup>2</sup>
- En contrepartie, la SCI Hobimmo cède à la Ville de Beauvais la parcelle cadastrée section AR n° 661 d'une superficie de 67 m<sup>2</sup>
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 20 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N°2017-167

### (RAPPORT RÉF 2017-167)

#### Foncier - PRU Saint-Jean - régularisations foncières - Logement Francilien

Madame Ada DJENADI, Conseillère Municipale

Les travaux de résidentialisation de l'ensemble collectif appartenant au Logement Francilien réalisés dans le cadre du PRU Saint-Jean ont permis de constater de nombreuses irrégularités au niveau du cadastre. En effet, des places de stationnement, certains trottoirs et espaces verts ainsi qu'une partie de l'aire de jeux sis sur la parcelle cadastrée section AJ n° 184 s'avèrent être propriété du Logement Francilien, alors qu'ils sont situés hors de la résidence et que leur usage est public.

Par ailleurs, une partie des garages et de la clôture appartenant au bailleur social est située sur la parcelle appartenant à la Ville de Beauvais cadastrée section AJ n°474.

Il convient donc de régulariser la situation.

Un document d'arpentage a ainsi été établi. Le Logement Francilien cède à la Ville de Beauvais les parcelles cadastrées section AJ n° 627 pour 1255 m<sup>2</sup>, 628 pour 1787 m<sup>2</sup> et 629 pour 3 m<sup>2</sup> issues de la parcelle cadastrée section AJ n°184.

La Ville de Beauvais cède quant à elle au Logement Francilien les parcelles cadastrées section AJ n° 630 pour 99 m<sup>2</sup> et 631 pour 35 m<sup>2</sup> issues de la parcelle cadastrée section AJ n° 474.

L'avis des Domaines en date du 1er septembre 2017 s'élève à 60 € HT le m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir auprès du Logement Francilien les parcelles cadastrées section AJ n°s 627 628 et 629 d'une superficie totale de 3045 m<sup>2</sup> moyennant l'euro symbolique,
- de céder au Logement Francilien les parcelles cadastrées section AJ n° 630 et 631 d'une superficie totale de 134 m<sup>2</sup> moyennant l'euro symbolique, au vu de l'avis des Domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 20 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

#### ANNEXE



# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## DÉLIBÉRATION N° 2017-161

### (RAPPORT RÉF 2017-161)

#### **Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Conformément à la délibération en date du 10 novembre 2016 engageant la procédure de modification du PLU laquelle consiste en particulier à :

- prendre en compte les phénomènes d'inondation du printemps 2016 dans le quartier Notre Dame du Thil au niveau du secteur de la rue de Villers Saint Lucien et du quartier des fleurs ;
- mieux protéger l'aspect paysager aux abords du plan d'eau du Canada et maîtriser la morphologie urbaine dans la partie terminale de la rue de la Mie au Roy ;
- modifier le zonage du terrain recouvrant la cité des fleurs suite à sa démolition ;
- affecter un zonage plus adéquat aux extrémités des faubourgs de l'avenue Dassault et Notre Dame du Thil ;
- affecter un zonage unique à l'ensemble du site industriel Biocodex ;
- créer une nouvelle orientation d'aménagement sur un terrain située rue Vinot Préfontaine ;
- procéder à quelques mises à jour (notamment d'emplacements réservés) ou correction de quelques erreurs matérielles.

Vu la consultation des personnes publiques associées et le seul avis reçu, favorable, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (assorties de quelques remarques, cf. note de synthèse),

Conformément à l'arrêté du maire en date du 3 mai 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de ladite modification et considérant le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 01 juin 2017 au 30 juin 2017 inclus et au cours de laquelle une requête d'un particulier a été formulée (cf. note de synthèse) et qui n'a pas conduit à une modification du dossier,

Considérant que la modification du plan local d'urbanisme est prête à être approuvée conformément à l'article L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation de cette modification du PLU telle qu'annexée au présent rapport.

Pour information, outre la présente délibération (complétée d'une note de synthèse), le dossier de modification comprend les pièces suivantes :

- un rapport de présentation
- les plans de découpage en zone et plans de détail des emplacements réservés
- le règlement
- les orientations d'aménagement
- un extrait de l'annexe 6 sur les servitudes d'utilités publiques

Ce dossier sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la Préfecture.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 20 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus

#### **ANNEXE**



# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## 23 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. DORIDAM : Il s'agit de procéder à quelques aménagements du Plan Local d'Urbanisme, comme on le fait régulièrement dans ces séances.

Vous avez tout un ensemble de spécifications qui sont dans la délibération, il s'agit notamment de confirmer sur le secteur de Villers Saint Lucien la non constructibilité des parcelles, Jean-Luc BOURGEOIS l'avait précisé ici même, le temps que l'on ait l'intégralité des études hydrauliques pour ne pas jouer les apprentis sorciers, pour éviter ce que l'on a connu ; sur le quartier des Fleurs il s'agit de rendre beaucoup plus difficile le morcellement des parcelles pour éviter de nouvelles constructions et de bétonner encore plus un quartier, qui, on a pu constater, aurait mérité il y a quelques dizaines d'années d'être un peu plus aéré, puisque c'est un quartier qui a fait l'objet de 3 inondations coup sur coup. Il s'agit aussi dans d'autres aspects de mieux protéger l'aspect paysager du plan d'eau du Canada, de la partie terminale aussi de la rue de la Mie au Roy, en protégeant le bout de la rue tierce, modifier le zonage du terrain. On a rasé la cité des Fleurs et on reclassé le terrain en zone de loisirs puisqu'elle va être intégrée au parc Marcel Dassault, il était logique de la requalifier aussi dans le zonage ; d'affiner un zonage plus adéquat aux extrémités de l'avenue Dassault et de Notre Dame du Thil, c'était un petit peu chaotique et en zig zag, donc ça sera un peu plus rangé ; d'affecter un zonage unique à l'ensemble industriel Biocodex qui s'est agrandi par un rachat successif de parcelles, ça met de la cohérence. La nouvelle orientation d'aménagement d'un terrain situé rue Vinot Préfontaine, c'est pour éviter qu'un parking ne se transforme en habitation collective et d'imposer que s'il y a une construction ce soit un habitat individuel, pour ne pas densifier à outrance encore ce secteur. Et puis, vous avez un certain nombre de corrections, puisqu'il y avait eu parfois quelques erreurs matérielles qui avaient été commises dans des établissements de zonage, je pense notamment à une parcelle du Plouy Saint Lucien où toutes les obligations légales avaient été respectées, où les commissaires-enquêteurs nous ont donné quitus à procéder à ces modifications qui ne remettent en aucun cas en cause les grandes orientations de ce P.L.U.

La commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 20 septembre 2017, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATION N° 2017-175

### (RAPPORT RÉF 2017-175)

#### Eau potable - Rapports de l'année 2016 sur le service public d'eau potable

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent communiquer à leur Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le présent rapport annuel 2016 concerne la compétence eau potable sur le périmètre de la ville de Beauvais. Ce rapport expose l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'eau potable.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui en prend acte, les rapports sur les délégations de service public dont ils ont la compétence.

La Ville de Beauvais dispose d'un contrat pour l'entretien et l'exploitation du service d'eau potable conclu avec la SEAO à compter du 1er août 2011 pour une durée de 12 ans. Le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 2 octobre 2017.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2016 et du rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable de l'année 2016.

La commission « Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 20 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2016 et du rapport annuel du délégataire du service public d'eau potable de l'année 2016.

## ANNEXE



# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-176

(RAPPORT RÉF 2017-176)

25 – EAUX PLUVIALES - COMPLEMENT PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017

## Eaux pluviales - Complément programme d'investissement 2017

Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale

Par délibération en date du 29 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé un complément au programme d'investissement pluvial de l'année 2017, dont une opération intéresse la ville de Beauvais.

Il s'agit du projet de création d'un bassin de gestion des eaux pluviales à l'amont de la déviation actuelle de Beauvais (Rocade nord). Ce bassin d'un volume de près de 15000 m3 s'appuierait sur le remblai de la déviation et permettrait de réduire de moitié le débit de fuite vers la rue de Villers Saint Lucien à Beauvais, à savoir 100 l/s au lieu de plus de 200 l/s actuellement.

Le montant de cette opération est de 184 071,60 €TTC suivant le plan de financement détaillé dans le tableau ci-après. Les études et travaux sont dans ce cas financés pour 50 % du montant net des dépenses H.T. (déduction des subventions) par la commune intéressée par les travaux.

Libellé de l'opération	Montant travaux TTC	Subvention demandée au Conseil Départemental de l'Oise	Montant à la charge de la CAB	Montant à la charge de la Ville de Beauvais
Création d'un bassin de gestion des eaux pluviales en bordure de la rocade nord de Beauvais	184 071,60	33 119,00	90 815,60	60 137,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération complémentaire d'assainissement pluvial,
- d'inscrire au budget communal 2017, la somme de 60 137,00 € au titre du fonds de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La commission «Urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu», réunie le 20 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MME CAPGRAS : Cette délibération est un complément du programme d'investissement sur les eaux pluviales.

Par délibération en date du 29 septembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé un complément au programme d'investissement pluvial de l'année 2017 dont une opération intéresse la ville de Beauvais. Il s'agit du projet de création d'un bassin de gestion des eaux pluviales à l'amont de la déviation actuelle de Beauvais, rocade Nord. Ce bassin, d'un volume de près de 15 000 mètres cubes, s'appuierait sur le remblai de la déviation et permettrait de réduire de moitié le débit de fuite vers la rue de Villers Saint Lucien à Beauvais. Le montant de cette opération est de 184 071,60 €T.C., suivant le plan de financement détaillé dans le tableau ci-après. Les études et travaux sont dans ce cas financés pour 50 % du montant net des dépenses H.T., déduction des subventions par la commune intéressée par les travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération complémentaire d'assainissement pluvial ; d'inscrire au budget communal 2017 la somme de 60 137 € au titre du fonds de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ; de procéder au paiement des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La commission « urbanisme, projet nouveau cœur de ville, environnement et cadre de vie, développement durable, agenda 21, fleurissement et jardins familiaux, plan vert et bleu », réunie le 20 septembre, a émis un avis favorable.

MME LE MAIRE: Merci. Même vote. Le rapport est adopté à unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2017-186****(RAPPORT RÉF 2017-186)****Avenant n° 1 - Délégation du service public du stationnement**Monsieur Jacques DORIDAM, Conseiller Municipal

Aux termes d'une délégation de service public du stationnement de la ville en date du 1er mars 2017, la collectivité a confié au délégataire la gestion de parcs en ouvrages et en enclos ainsi que le stationnement payant sur voirie pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre de cette convention, il a été défini un dispositif de gratuité pour le stationnement sur voirie, plus particulièrement le samedi à compter de 15h.

Compte tenu des difficultés d'organisation et du manque de lisibilité pour l'usager qu'implique le stationnement de 14h à 15h le samedi, il apparaît utile de supprimer cette heure payante pour le stationnement sur voirie.

Cette décision de la collectivité entraîne pour le délégataire une perte de recettes horaires.

En conséquence, au titre de cette gratuité, elle réglera au délégataire un versement compensatoire de 8.000 €H.T. par an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 ci-annexé, supprimant l'heure payante pour le stationnement sur voirie le samedi de 14h à 15h de la convention de DSP susvisée ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission de Délégation de Service Public Permanente, réunie le 11 septembre 2017, a émis un avis favorable.

La commission «Circulation, transport, stationnement», réunie le 26 septembre 2017, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et 6 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**ANNEXE**

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

## 26 – AVENANT N° 1 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT

M. DORIDAM : Mes chers collègues, il s'agit de rendre totalement gratuit le stationnement en cœur de ville le samedi après-midi.

Vous savez que jusqu'ici c'était gratuit à partir de midi, mais ça redevenait payant entre 14 et 15 heures. En commission de D.S.P., on avait noté qu'effectivement c'était quelque chose qui n'était pas forcément d'une grande cohérence. C'est aussi une difficulté d'organisation pour le contrôle. C'est aussi une demande des commerçants du cœur de ville. Donc on vous propose d'approuver un avenant à la Délégation de Service Public en autorisant le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de façon à ce que dans cette Ville, le stationnement soit gratuit du samedi 12 heures au lundi 14 heures, puisqu'en supprimant ce payant de 14 à 15 heures le samedi on versera une indemnité compensatoire de 8 000 € par an H.T. au délégataire.

MME LE MAIRE: Je vous remercie. Monsieur VIGUIER ?

M. VIGUIER : Madame la Maire, un petit mot et une explication de vote. Le 1er mars dernier nous avons voté contre cette Délégation de Service Public relative au stationnement qui, de fait, sanctuarisait et instaurait pour une durée de 6 années le caractère tout payant du stationnement en centre-ville et qui, par ailleurs, privatisait la gestion du stationnement dans notre cœur de ville. Nous allons donc ne pas prendre part au vote sur ce rapport, qui évidemment ne rétablit pas ce que nous aurions souhaité, à savoir l'instauration d'une gratuité généralisée par une zone bleue qui aurait permis à la fois de ne pas pénaliser financièrement les usagers du centre-ville, tout en garantissant une vraie rotation des véhicules en limitant la durée maximum de stationnement comme c'est souvent le cas, à peu près à 1h30. Vous ne l'avez pas souhaité, vous avez préféré privatiser et instaurer la généralisation du stationnement payant dans le centre-ville. Nous considérons que cette mesurette aujourd'hui ne rétablit en rien le préjudice que fait peser au centre-ville, à ses salariés et à ses usagers, la mesure que vous avez prise précédemment.

Je veux ajouter à titre d'information le fait que l'instauration des nouveaux parcmètres cet été ne fait qu'ajouter de la complexité à la situation déjà préoccupante du centre-ville, puisque l'obligation qui est faite aux utilisateurs du centre-ville, de rentrer leur immatriculation systématiquement lorsqu'ils veulent prendre même pour 10 minutes de stationnement, est une source de complexité complémentaire, est en fait un repoussoir supplémentaire à l'égard du centre-ville et de l'usage que pourraient et que devraient en faire tant les habitants de Beauvais que les habitants du Beauvaisis. C'est vraiment un mauvais service rendu au centre-ville, et comme nous avons aussi examiné la loi et que nous avons constaté qu'en effet c'est la loi qui imposait à terme (hors micro) Non, Madame HIDALGO comme vous depuis trois jours, mais vous ça fait juste trois jours, puisqu'elle ne cumulait pas elle, Madame HIDALGO n'est pas parlementaire donc ne lui chargez pas sa barque et ne faites pas d'elle le législateur ou la législatrice qu'elle n'est pas ! Jusqu'à présent, vous vous étiez comptable de toute la loi Madame la Maire. Toutes les lois bonnes ou mauvaises c'était de votre faute ! Depuis 3 jours, votre responsabilité est un peu atténuée mais par contre, plus sérieusement, pour le centre-ville, certes c'est la loi qui impose d'inscrire son immatriculation dès que l'on prend même un ticket de stationnement. Ce que je veux dire Madame la Maire, c'est que plus que jamais ça nous incite à penser que le tout payant dans le centre-ville de Beauvais était vraiment un mauvais choix, une mauvaise option et que plus que jamais il faudra revenir sur cette mauvaise décision par l'instauration, et nous le ferons lorsque nous aurons repris les destinées de cette ville. (protestations)

M. VIGUIER (suite) A l'issue de cette délégation, nous mettrons en œuvre une zone bleue généralisée à l'ensemble du centre-ville pour que, comme nous nous y sommes engagés de manière absolument constante, pour permettre de ne pas sanctionner les usagers, les salariés et les riverains du centre-ville, pour permettre la rotation des véhicules et pour donner un attrait supplémentaire et une attractivité supplémentaire au centre-ville, attractivité que vous avez largement contribué à entamer et à dégrader depuis des années.

MME LE MAIRE: On passe au vote. Est qu'il y a des votes contre ? Vous avez de la chance je ne réponds pas, j'ai envie d'aller au concert des sœurs Labèque ! On passe au vote.

Pas de vote contraire ? Alors vous votez contre ? Vous vous abstenez ? Ah vous ne prenez pas part au vote ! D'accord, très courageux, ne pas prendre part au vote. On a compris ! Et vous, vous votez pour ? Très bien donc tout le monde vote ? le conseil municipal, à l'unanimité et 6 refus de vote, adopte le rapport.

Bonne soirée à vous.

## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

### COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- 11 avril 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « ADM Spectacles », afin d'assurer le bal et spectacle du 13 juillet 2017, sur la Place des Halles. Les frais correspondants s'élèvent à 5 908 euros TTC.

2- 15 mai 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association « ROOMONFIRE », concernant l'animation d'un atelier d'aménagement d'un studio pédagogique musical au service coordination des activités éducatives H2O. Les frais correspondants s'élèvent à 650 euros TTC.

3- 7 juin 2017: Passation d'un accord de prêt, à titre gracieux, avec le Musée du Louvre à Paris, pour la mise à disposition du 16 octobre 2017 au 15 janvier 2018 d'une œuvre actuellement accrochée dans l'Eglise Saint-Etienne « volet double représentant de face : La Circoncision, au revers : la légende du seigneur qui vendit sa femme au diable » appartenant à la ville de Beauvais.

4- 9 juin 2017 : Passation d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise (SDIS), concernant la participation d'agents aux formations PSE1 effectuées gratuitement en contrepartie de la mise à disposition de lignes d'eau à la piscine Bellier.

5- 9 juin 2017 : Passation d'un accord cadre de fourniture de produits phytosanitaires avec la société LHERMITTE Frères, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 10 000,00 euros HT.

6- 9 juin 2017 : Passation d'un avenant n°1 au marché M077008ST relatif aux prestations de location et de maintenance de sanitaires publics à entretien automatique avec la société JC DECAUX. Afin de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence et d'assurer la continuité du service actuel, il est nécessaire de prolonger la durée du contrat et de reporter l'échéance du marché du 30 juin 2017 au 30 septembre 2017.

7- 9 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une chambre située au sein des locaux de l'Ecospace 136, rue de la Mie au Roy à Beauvais, au profit de monsieur Christopher SACCO, moniteur nautique au plan d'eau du Canada.

8- 9 juin 2017 : Passation d'un marché concernant la location d'équipements nécessaires à l'organisation d'un forum des associations avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 : stands et moquette aiguilletée avec film protecteur – société LOC EXPO-les prestations étant réglées en application du bordereau des prix unitaires au prorata des quantités utilisées.

Lot n°2 : sonorisation – société DENIS POWER GROUP – pour un montant de 4 944,25 euros HT.

9- 11 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une chambre située au sein des locaux de l'Ecospace 136, rue de la Mie au Roy à Beauvais, au profit de monsieur Antoine MARTIN, moniteur nautique au plan d'eau du Canada.

10- 11 juin 2017 : Passation d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public pour la gestion et l'exploitation d'un point de restauration au plan d'eau du Canada, par la SARL Le REST'EAU. Les nouvelles dispositions financières pour les trois années à venir et ce à compter du 16 juin 2017 sont :

Pour la restauration principale (terrasse comprise) : 220,00 euros TTC, par mois, pour les mois d'avril à septembre et 110,00 euros TTC, par mois, pour les autres mois.

Pour la restauration secondaire située près de la baignade : 165,00 euros TTC, par mois, pour les seuls mois de juillet et d'août.

Redevance annuelle suivant indexation sur le chiffre d'affaires de l'année N-1 : le taux de cette indexation est fixé à 1% du chiffre d'affaires. Cette redevance sera mise en recouvrement en juin 2017, juin 2018, juin 2019.

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

11- 12 juin 2017 : Passation d'une convention, à titre gracieux, avec l'association La VAILLANTE, concernant l'organisation et l'encadrement d'un stage de gymnastique, au sein du gymnase Léopold LOUCHARD, en faveur de groupes de 8 enfants âgés de 4 à 5 ans et de 7 à 10 ans.

12- 12 juin 2017 : Passation d'une convention, à titre gracieux, avec l'association Beauvais TRIATHLON, concernant l'organisation des stages de triathlon, au plan d'eau du Canada, en faveur de groupes de 12 enfants âgés de 8 à 12 ans.

13- 12 juin 2017 : Passation d'une convention, à titre gracieux, avec l'association B.O.U.C sport tambourin, concernant l'organisation et l'encadrement d'animations de sport au tambourin, au plan d'eau du Canada, en faveur du public de Canada BEACH.

14- 12 juin 2017 : Souscription d'une convention de réservation de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne des Hauts de France d'un montant de 10.000.000 euros, durée maximum 12 mois, au taux Index Eonia + marge de 0,40%.

15- 13 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association REGARDS CROISES, afin d'animer un concert dans le cadre de la fête de quartier Saint Lucien dans le parc de la Grenouillère. Les frais correspondants s'élèvent à 500 euros TTC.

16- 13 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise Protection Gardiennage, afin d'assurer la sécurité dans le cadre de la fête de quartier Saint Lucien sur le parc de la Grenouillère. Les frais correspondants s'élèvent à 706,62 euros TTC.

17- 13 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association MRJC Oise, afin de mettre à disposition une KK'Ravane, équipée de 3 toilettes pour la fête de quartier Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 201,52 euros TTC.

18-13 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL ORNICOM, afin de mettre en place un atelier avec « 4 Segway et un animateur » dans le cadre de la fête de quartier Saint Lucien dans le parc de la Grenouillère. Les frais correspondants s'élèvent à 720 euros TTC.

19- 13 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Départementale de Protection Civile de l'Oise (A.D.P.C. 60), afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours dans le cadre de la fête de quartier Saint Lucien dans le parc de la Grenouillère. Les frais correspondants s'élèvent à 241,08 euros TTC.

20- 13 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Fitness Club Beauvaisien, concernant une prestation musicale et dansante d'une durée de 2 heures dans le cadre de la fête de quartier Saint Lucien dans le parc de la Grenouillère. Les frais correspondants s'élèvent à 100 euros TTC.

21- 14 juin 2017 : Passation d'un avenant modificatif au bail professionnel pôle santé Clémenceau à monsieur Pierre-Henri FONCELLE - chirurgien expertise médicale. Considérant le déménagement de monsieur Pierre-Henri FONCELLE du bureau lettre E situé au rez de chaussée dans le bureau lettre A au rez de chaussée à partir du 12/06/2017, ce déménagement n'induit aucune incidence financière sur le montant du loyer et aucun autre changement sur les dispositions des autres articles du bail initial.

22- 14 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du Centre d'Information et du Recrutement des Forces Armées d'Amiens, pour une séance de canoë.

23- 14 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, à titre gracieux, avec l'association Plongée Kool, afin d'organiser au plan d'eau du Canada, des baptêmes de plongée en faveur du public de Canada Beach.

24- 14 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société BUNY, afin de procéder au tir d'un feu d'artifice sur le parc Berlioz au quartier Saint Jean dans le cadre du « ciné plein air ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 000,00 euros TTC.

25- 15 juin 2017 : Cession de trois autobus standards réformés du transport urbain pour destruction. La ville de Beauvais ne souhaite pas conserver ces véhicules qui n'ont plus de valeur comptable et dont la valeur commerciale totale est estimée à 0 euro par véhicule. La ville de Beauvais autorise la société Auto 2001 à enlever gratuitement les véhicules pour destruction.

26- 16 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du Comité Régional Handisport Picardie, pour des séances de canoë, de kayak et de pédalos.

27- 16 juin 2017 : Passation d'un contrat de maintenance avec la société LEICA Geosystems SARL, pour une assistance technique concernant le matériel LEICA GPS et logiciels SPIDER. Les frais correspondants s'élèvent à 5 579,00 euros HT.

28- 16 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit de l'I.U.T Université de Picardie Jules Verne, pour des séances de canoë et de kayak.

29- 19 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Repère, afin de procéder à des animations au service Coordination des Activités Educatives H2O pour la manifestation « la nuit des étoiles ». Les frais correspondants s'élèvent à 484,80 euros TTC.

30- 19 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet lors des féeries de Noël, au profit de l'Institut Universitaire Technologique de l'Oise Département GEA, afin de promouvoir leurs actions dans un but non lucratif.

31- 20 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Beauvais Pancrace Team, afin de mettre en place un stage d'initiation de pancrace dans le cadre d'Uniform School pour les actions de proximité Saint Lucien, Argentine et Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 948,08 euros TTC.

32- 20 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association EL MECHALY Alice, afin de mettre en place un stage théâtre pour l'action de proximité Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 302,50 euros TTC.

33- 20 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association SOFIA, afin d'animer la soirée et la préparation d'un repas pour la fête de quartier Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 1 550 euros TTC.

34- 20 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association PAROLES ! Arc en ciel Théâtre, afin de mettre en place un après-midi théâtre forum dans le cadre d'Uniform School pour les actions de proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 424 euros TTC.

35- 20 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association ASCA, afin de tourner un film de la fête de quartier Saint Lucien dans le cadre du projet Saint Lucien Ensemble. Les frais correspondants s'élèvent à 1 162,50 euros TTC.

36- 21 juin 2017 : Passation d'une convention avec monsieur Faruk Aslanoglu, instituteur en poste à Beauvais, concernant la mise à disposition, à titre gracieux, d'un logement sis 5 rue des Pyrénées à Beauvais.

37- 21 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Beauvais Oise Tennis, à titre gratuit, afin de mettre en place des stages de tennis pour débutants en faveur de groupes de 10 enfants âgés de 6 à 10 ans, au sein du complexe tennistique à Beauvais.

38- 21 juin 2017 : Passation d'un accord-cadre avec la société PICHON, concernant la fourniture de livres scolaires, de livres de bibliothèques, de centres de documentation et de fichiers photocopiables. Les montants de l'accord-cadre en valeur sont de :

Montant minimum annuel : 25 000 euros HT,

Montant maximum annuel : 110 000 euros HT.

39- 22 juin 2017 : Passation d'un accord-cadre de prestations de maintenance des installations de désenfumage, d'alarme incendie, des extincteurs et RIA et la vérification triennale des installations de SSI des bâtiments de la ville comme suit :

Lot 1 (maintenance des installations de désenfumage) – société FLAMEO SECURITE – Beauvais - sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 3 500 euros HT,

Lot 2 (maintenance des installations d'alarme incendie) – société SAVPRO SAS – Montesson – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 21 500 euros HT,

Lot 3 (maintenance des extincteurs et RIA) – société I.P.S – Cambrai – sans montant

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

minimum et avec un montant maximum annuel de 11 000 euros HT,

Lot 4 (vérification triennale des installations de SSI) – société SOCOTEC – Creil – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 2 000 euros HT.

40- 22 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Ecole du Dragon d'or, afin de mettre en place un stage de boxe chinoise pour les actions de proximité saint Lucien, Argentine et saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 500 euros TTC.

41- 22 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition au plan d'eau du Canada d'un espace extérieur et de matériel, à titre gratuit, au profit de la mutualité Française Hauts de France, pour une action de prévention solaire à destination des enfants, intitulée « coup d'œil pour ta santé ».

42- 22 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du comité départemental du sport adapté de l'Oise, pour des séances de barques, de rosalies et de pédalos.

43- 22 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, pour des séances de Kayak, paddle et de pédalo.

44- 22 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Ecole de Judo de Beauvais, à titre gracieux, afin d'organiser au sein du gymnase Pierre de Coubertin, un stage de découverte du judo en faveur d'un groupe de 20 enfants âgés de 6 à 8 ans.

45- 22 juin 2017 : Passation d'une convention avec Monsieur Raimondo PALMAS concernant la location d'une parcelle cadastrée section ZE n°123 d'environ 1 480 m<sup>2</sup> sise rue de Clermont. Cette convention est conclue moyennant un loyer de 1 391,62 euros.

46- 23 juin 2017 : Passation d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Oise concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la Ville de Beauvais – service archéologique municipal concernant un terrain situé 22 rue Brûlet à Beauvais.

47- 23 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association BOUC VOLLEY, à titre gracieux, afin d'organiser d'une part au sein du gymnase Truffaut, un stage de volley en faveur d'un groupe de 20 enfants âgés de 8 à 14 ans, et d'autre part de réaliser l'animation de tournois de volley-ball à Canada Beach.

48- 23 juin 2017 : Passation d'une convention avec l'UNICEF France concernant la participation d'un agent à la formation « faire vivre les droits de l'enfant au quotidien ». Les frais correspondants s'élèvent à 420,00 euros TTC.

49- 27 juin 2017 : Passation d'un marché de prestations intellectuelles de mission d'études sur les gymnases municipaux : audit et propositions de programmes de travaux et d'amélioration de l'usage des équipements avec le groupement suivant :

Co-traitant 1 : GEO Energie et Services – Paris

Co-traitant 2 : Marielle Grossmann Gestion – Avray

Co-traitant 3 : COFITEC Ingénierie – Le Tiercent.

Le montant du marché est de 35 000,00 euros HT.

50- 27 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Fédération Départementale des MJC de l'Oise, concernant la location d'un écran géant et la projection d'un film pour trois séances de Ciné Plein Air, dans le quartier Argentine, dans le quartier Saint Jean, et le centre-ville. Les frais correspondants s'élèvent à 5 400 euros TTC.

51- 27 juin 2017 : Passation d'un accord-cadre, sans montant minimum et sans montant maximum concernant les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitres des bâtiments de la ville avec les sociétés suivantes :

Lot 1 (prestations de ménage) – société S.E.N.I. - Gentilly

Lot 2 (nettoyage des vitres) – société ELIOR – paris la Défense.

52- 27 juin 2017 : Passation d'un accord-cadre de fourniture de matériaux de bâtiment et de voirie avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : (multi-attributaires) – plâtrerie – isolation - société Marisol – 60860 Saint

Omer en Chaussée – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 15 000 €HT,

Lot 1 : (multi-attributaires) – société Gore – 60210 Grandvillers,

Lot 2 : vitrerie – société D.R.O – 60 180 Nogent sur Oise– sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 12 000 €HT,

Lot 3 : (multi-attributaires) peinture et accessoires – société Théodore maison de peinture – 59 139 Noyelles les Seclins– sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 40 000 €HT,

Lot 3 : (multi-attributaires) – société AKZO NOBEL – 49182 Saint Barthélémy,

Lot 3 : (multi-attributaire) – société D.R.O. –60180 Nogent sur Oise,

Lot 4 : menuiseries – société SAS D.M.B.P. – 73000 Chambéry – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 €HT,

Lot 5 : infructueux,

Lot 6 : (multi-attributaires) outillage électro portatif – société Quincaillerie Picarde – 80000 Amiens– sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 28 000 €HT,

Lot 6 : (multi-attributaires) – société Wurth – 67158 Erstein,

Lot 6 : (multi-attributaire) – société Legallais SAS – 14200 Hérouville,

Lot 7 : (multi-attributaire) – petit outillage – visserie – consommables – société Legallais SAS – 14200 Hérouville – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 80 000 €HT,

Lot 7 : (multi-attributaires) – société Wurth France – 67158 Erstein,

Lot 7 : (multi-attributaires) – société SAS Foussier – 72700 Allonnes,

Lot 8 : (multi-attributaires) – serrures – cylindres – verrous – société Legallais SAS –14200 Hérouville - sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 €HT,

Lot 8 : (multi-attributaires) – société Quincaillerie Picarde –80000 Amiens,

Lot 9 : (multi-attributaires) – plomberie – société Legallais SAS – 14200 Hérouville – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 25 000 €HT,

Lot 9 : (multi-attributaires) – société D.S.C – 75019 Paris,

Lot 10 : infructueux,

Lot 11 : (multi-attributaires) – électricité – société Salentey – 60000 Beauvais – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 175 000 €HT,

Lot 11 : (multi-attributaires) – société C.G.E.D. – 59175 Vendille,

Lot 12 : infructueux,

Lot 13 : enrobés chauds – société Enrobes Plus – 76340 Blangy sur Bresle – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 €HT,

Lot 14 : enrobés froids – société Samog – 76340 Blangy sur Bresle – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 18 000 €HT,

Lot 15 : gravillons – société Sosept – 80000 Amiens – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 20 000 €HT,

Lot 16 : jalonnement – société Signature SAS – 80480 Dury – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 50 000 €HT,

Lot 17 : panneaux police – société Signature SAS – 80480 Dury – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 40 000 €HT,

Lot 18 : peinture barrière – société Rhône Chimie Industrie – 07300 Tournon – sans montant minimum et avec un montant maximum de 5 000 €HT,

Lot 19 : peinture bombe- société Quincaillerie Picarde – 80000 Amiens – sans montant minimum et avec un montant maximum de 3 000 €HT,

Lot 20 : peinture routière vrac – société S.A.R. – 92000 Nanterre – sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 €HT,

Lot 21 : (multi-attributaires) - produits voiries nettoyage – société Rhône Chimie Industrie SAS – 07300 Tournon – sans montant minimum et avec un montant maximum de 60 000 €HT,

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

Lot 21 : (multi-attributaires) – société Diap France – 77400 Thorigny –

Lot 22 : produits signalisation diverses – société Solidor SAS – 57200 Sarreguemines – sans montant minimum et avec un montant maximum de 20 000 €HT,

Lot 23 : émulsion – société New Road – 76340 Blangy sur Bresle – sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 10 000 €HT,

Lot 24 : infructueux.

53- 27 juin 2017 : Passation du marché d'achat de pains, avec SPM Boulangerie Thierry, destinés aux besoins de l'Unité de production Culinaire, des centres de restauration scolaire et périscolaire et des services de la Ville de Beauvais.

Lot 1 : pain normal – montant minimum annuel : 50 000 €HT/ montant maximum annuel : 200 000 €HT,

Lot 2 : pain bio : marché infructueux en raison de présence uniquement d'offres irrégulières.

54- 28 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association EL MECHALY ALICE, afin de mettre en place un stage « Art et Nature » pour l'action de proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 765 euros TTC.

55- 28 juin 2017 : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation des policiers municipaux aux formations continues obligatoires (FCO). Les frais correspondants s'élèvent à 15 000,00 euros nets.

56- 28 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association APPALOOSA, afin de mettre en place un stage de découverte de country/dance pour l'action de proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 90 euros TTC.

57- 28 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association SCENE-IT, afin de mettre en place un stage « Théâtre improvisation » pour l'action de proximité Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 300 euros TTC.

58- 28 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Beauvais Pancrace Team, afin de mettre en place un stage de self défense pour l'action de proximité Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 270 euros TTC.

59- 29 juin 2017 : Passation d'une convention avec l'association Habitat et Humanisme Oise concernant la parcelle en nature de jardin de 200 m<sup>2</sup> environ, cadastrée section AD n°700p sise 11-13 rue de Paris afin que les personnes bénéficiant d'un logement d'insertion puissent pratiquer une activité de jardinage. Cette convention est consentie moyennant un loyer de 15 euros.

60- 29 juin 2017 : Passation d'un accord d'indemnisation de 9 211,97 euros, en contrepartie de la cession à la SMACL du véhicule municipale immatriculé BS-829-GJ.

61- 29 juin 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition avec l'association Le Comptoir Magique, à titre gratuit, d'un stand afin d'organiser une buvette temporaire au sein de l'Espace Culturel François Mitterrand, dans le cadre des scènes d'été.

62- 30 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, à titre gracieux, avec l'association Entente Beauvaisienne de Pétanque, afin d'organiser au plan d'eau du Canada, des tournois de pétanque en faveur du public de Canada Beach.

63- 30 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, à titre gracieux, avec l'association Fitness Club beauvaisien, afin d'organiser d'une part au sein du gymnase Léo Lagrange, un stage de fitness/zumba en faveur d'un groupe de 20 enfants, et d'autre part de réaliser l'animation de deux soirées fitness à Canada Beach.

64- 30 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, à titre gracieux, avec l'association Académie Beauvaisienne d'Escrime, afin d'organiser au sein du gymnase Louis Roger, des stages d'initiation à l'escrime et d'initiation au laser run en faveur de groupe d'enfants.

65- 30 juin 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, à titre gracieux, avec l'association A.S.B.M. Billard, afin d'organiser au sein de l'Espace Pré-Martinet des stages d'initiation au billard en faveur de groupes de jeunes.

66- 3 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, à titre gracieux, avec l'association BOUC Athlétisme, afin d'organiser au sein du stade Jules Ladoumègue un stage d'athlétisme en faveur d'un groupe d'enfants.

67- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec la Fédération Nationale de Protection Civile, afin de mettre en œuvre un dispositif prévisionnel de secours lors des Ciné Plein Air à Argentine et Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 451,51 euros TTC.

68- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec la société Maximum Show, concernant la prestation « BCB » qui sera réalisée lors des rencontres Beauvéniennes. Les frais correspondants s'élèvent à 1 500 euros TTC.

69- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec la Compagnie Remue-Ménage, concernant la prestation « Gueules d'ours » qui sera réalisée lors de la soirée inaugurale des féeries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 6 557,88 euros TTC.

70- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association « Les Gilles de Lens », concernant « le défilé des Gilles » qui sera réalisé lors de la grande parade des féeries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 2 912 euros TTC.

71- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association « Loco Live », concernant le spectacle pirate déambulatoire qui sera réalisé lors des féeries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 1 635,25 euros TTC.

72- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association « déviation », concernant le spectacle « murmurant » qui sera réalisé lors des féeries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 3 400 euros TTC.

73- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association « théâtre du vertige », concernant les spectacles « Kari et Ribou » et « Time O'clock » qui seront réalisés lors des féeries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 3 861,30 euros TTC.

74- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association « Samb'bagage », concernant la prestation musicale qui sera réalisée lors de la grande parade des féeries de Noël. Les frais correspondants s'élèvent à 700 euros TTC.

75- 4 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec la Fédération Nationale de Protection Civile, afin de mettre en œuvre un dispositif prévisionnel de secours lors des Ciné Plein Air place Jeanne Hachette. Les frais correspondants s'élèvent à 320,25 euros TTC.

76- 4 juillet 2017 : Souscription d'un contrat de prêt avec la caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France d'un montant de 800.000 euros, d'une durée de 20 ans, au taux d'intérêts : taux fixe à 1,62%.

77- 6 juillet 2017 : Souscription d'un contrat de prêt avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels d'un montant de 2.000.000 euros, durée 15 ans et 6 mois, index Euribor 3 mois préfixé flooré à 0,00% assorti d'une marge de +0,45%.

78- 7 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association DEM O PERCU, afin d'animer un stage de percussions et une représentation pour l'ALSH la Buissonnière. Les frais correspondants s'élèvent à 510 euros TTC.

79- 7 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec la conférencière Christine Schuhl, afin d'animer une conférence débat sur le thème « Prévenir les douces violences dans les pratiques professionnelles ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 000 euros TTC.

80- 7 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association Ecole du Dragon d'Or, afin d'animer un stage de zumba, capoeira et boxe pour l'ALSH l'Astuce. Les frais correspondants s'élèvent à 250 euros TTC.

81- 7 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association La Batoude, afin de mettre en place des stages d'initiations aux arts du cirque pour les actions de proximité Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 2 350 euros TTC.

82- 7 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (A.D.P.C.60), afin de mettre en œuvre un dispositif de secours sur le site du plan d'eau du Canada dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Sport en fête 2017 ». Les frais correspondants s'élèvent à 341,83 euros TTC.

83- 7 juillet 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du collège Henri BAUMONT, pour des séances de canoë et de kayak.

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

84- 10 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'école du Dragon d'Or, afin d'animer un stage de zumba pour l'ALSH le Nautilus. Les frais correspondants s'élèvent à 375 euros TTC.

85- 11 juillet 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local dans l'espace Argentine sis 11 rue du Morvan, au profit de la Ligue Française pour la santé mentale, afin de réaliser ses missions.

86- 12 juillet 2017 : Modification de l'encaissement du produit des horodateurs sur le territoire de la commune de Beauvais, cette régie encaissement du produit des horodateurs sur le territoire de la commune de Beauvais est instituée auprès du service transport.

87- 12 juillet 2017 : Modification de la régie de recettes n°13 concernant les droits des usagers de la piscine Aldebert Bellier. Un fonds de caisse d'un montant de 130 euros est mis à disposition du régisseur.

88- 17 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'école du Dragon d'Or, concernant la mise en place d'initiations d'arts martiaux pour l'action de proximité Argentine (M.A.J.I.). Les frais correspondants s'élèvent à 600 euros TTC.

89- 17 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association « les petits bilingues », afin de mettre en place des cours d'Anglais pour l'action de proximité Argentine (Maison des associations de la jeunesse et des initiatives). Les frais correspondants s'élèvent à 854.40 euros TTC.

90- 17 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association Essentiel Style, concernant la mise en place d'une initiation à la danse Urbaine HIP-HOP pour l'action de proximité Argentine (M.A.J.I.). Les frais correspondants s'élèvent à 600 euros TTC.

91- 17 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association Fitness Club Beauvaisien, concernant la mise en place d'une initiation Zumba pour l'action de proximité Argentine (M.A.J.I.). Les frais correspondants s'élèvent à 877.50 euros TTC.

92- 17 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec l'association EL MECHALY ALICE, concernant la mise en place d'un stage de théâtre pour l'action de proximité Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 1 215.00 euros TTC.

93- 17 juillet 2017 : Passation d'un accord-cadre concernant la fourniture de denrées alimentaires destinées à l'Unité de Production Culinaire, avec les entreprises suivantes :

Lot 1- viandes surgelées - société Pomona passion froid,

Lot 2 – préparations élaborées surgelées – société Pomona passion froid,

Lot 3 : fruits et légumes surgelés – société Pomona passion froid,

Lot 4 : pâtisseries surgelées – société Pomona passion froid,

Lot 5 : glaces – société Pomona passion froid,

Lot 6 : charcuterie – établissement Lucien,

Lot 7 : charcuterie gamme sans porc – établissement le comptoir du frais,

Lot 8 : fruits et légumes frais – les halles Saint Jean,

Lot 9 : légumes 4ème gamme – les halles Saint Jean,

Lot 10 : beurre, œufs fromage et produits laitiers non biologiques – société Pomona passion froid.

94- 17 juillet 2017 : Passation d'une convention avec le Théâtre de l'Orage pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, pour des représentations théâtrales.

95- 17 juillet 2017 : Passation d'une convention avec la Batoude pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la Galerie Boris Vian, pour des stages de cirque.

96- 17 juillet 2017 : Passation d'un accord cadre multi-attributaires pour la fourniture d'engrais pour le service Parcs et Jardins avec les sociétés CHLORODIS, COBALYS et ECHO VERT IDF. L'accord cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 50.000 €HT.

97- 17 juillet 2017 : Transformation de la régie de recettes « location de salles municipales » en régie d'avance et de recettes auprès du service patrimoine locatif.

98- 18 juillet 2017 : Passation d'un accord-cadre avec la société T.O.E. ARMS SARL concernant l'achat de pistolets à impulsion électrique (de catégorie B6) de munitions et d'accessoires destinés aux besoins des agents de la police municipale. Les montants de l'accord-cadre en valeur sont de :

Année N : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 50 000 €HT,

Année N+1 et suivantes : sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 13 000 €HT.

99- 18 juillet 2017 : Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons, avec la société ADS, dans les bâtiments municipaux, définissant le nouveau tarif de vente de 0,80 €TTC pour les boissons chaudes en gobelet de 30 cl.

100- 19 juillet 2017 : Passation d'un accord-cadre pour les besoins en travaux divers dans les bâtiments communaux avec les sociétés suivantes :

Lot 1 – Gros oeuvre : maçonnerie, carrelage, petite démolition, désamiantage

SOTRAFRAN – 60000 TILLE

GTPR – 93300 AUBERVILLIERS

ERDT MIRANDA – 95100 MONTREUIL

Lot 2 – Second oeuvre : plâtrerie et faux plafonds

SPEBI SAS – 94200 IVRY SUR SEINE

FPRS – 94250 GENTILLY

MARISOL – 60860 ST OMER EN CHAUSSEE

Lot 3 – Second oeuvre : peinture, sol souple, vitrerie

SPEBI SAS – 94200 IVRY SUR SEINE

BEAUVAISIS DECOR – 60000 BEAUVAIS

DRIDER – 60000 BEAUVAIS

Lot 4 – Menuiserie : menuiserie bois, menuiserie PVC, menuiserie métallique

SOUDO METAL ESCHES – 60110 ESCHES

JANUS – 60870 RIEUX

Lot 5 – Electricité : courants forts, courants faibles, fibre optique, vidéo-protection, contrôle d'accès

EIFPAGE ENERGIE – 80440 GLISY

TELECOISE – 60000 BEAUVAIS

ETIREM – 94000 IVRY SUR SEINE

Lot 6 – Plomberie, chauffage, climatisation

DALKIA – 80000 AMIENS

GECOP – 94140 ALFORTVILLE

Lot 7 – Serrurerie, métallerie

ESF INDUSTRIE – 95590 PRESLES

SOUDO METAL ESCHES – 60110 ESCHES

METALLERIE LEJEUNE SA - 60000 BEAUVAIS

Lot 8 – Couverture

POIRIER COUVERTURE – 60000 TILLE

GECOP – 94140 ALFORTVILLE

MONSEGU – 60000 BEAUVAIS

Lot 9 – Bardage, étanchéité

MONSEGU – 60000 BEAUVAIS

POIRIER COUVERTURE – 60000 TILLE

L'accord-cadre est conclu, pour une année, sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

# SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

101- 20 juillet 2017 : Passation d'un contrat de prestation de service, avec la société Musicale de Aux Marais et Environs, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « BLV Music Show » qui sera réalisé lors des fêtes de Noël à Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 1.600 euros TTC.

102- 21 juillet 2017 : Passation d'une convention avec le Lions Club Beauvais pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, pour une conférence musicale.

103- 21 juillet 2017 : Passation d'une convention avec l'Association Moby Dick pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, pour un ciné-concert et un concert.

104- 24 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec la société VIRE & VOLTE en vue d'assurer sur le quartier Argentine, dans le cadre du ciné plein air et des journées de « l'été s'anime » des animations avec poneys. Les frais correspondants s'élèvent à 1.254,40 euros TTC.

105- 25 juillet 2017 : Passation d'un marché de travaux de rénovation du gymnase Raoul Aubaud avec les sociétés suivantes :

Lot 1 Maçonnerie :

Sté VANDENBERGHE – 60120 PAILLART pour un montant de 119 283,99 €TTC (base+ PSEO)

Lot 2 Menuiseries bois plâtrerie :

Sté GLODT – 60000 BEAUVAIS pour un montant de 50 400 €TTC

Lot 3 Bardage :

Sté ECP CONCEPT – 95640 HARAVILLIERS pour un montant de 22 699,23 €TTC

Lot 4 Plomberie – chauffage – ventilation :

Sté ASFB – 60120 ANSAUVILLERS pour un montant de 174 000 €TTC (base+ PSEO)

Lot 5 Electricité :

Sté TELECOISE – 60000 BEAUVAIS pour un montant de 29 232,79 €TTC

Lot 6 Menuiseries aluminium et métallerie :

Sté Parisienne d'Aluminium (SPAL) – 95000 CERGY PONTOISE pour un montant de 52 586,40 €TTC

Lot 7 Peinture – revêtement de sols :

Sté DRIDER – 60000 Beauvais pour un montant de 25 977,27 €TTC

Lot 8 Couverture :

Sté ISOBAC – 95340 PERSAN pour un montant de 62 562, 24 €TTC (base+ PSEO)

Lot 9 VRD Clôture :

-SARL CLVRD – 60000 BEAUVAIS pour un montant de 23 368,92 €TTC (base+ PSEO)

Lot 10 Equipement salle de judo :

Infuctueux

Lot 11 revêtement de sol sportif :

Sté ART DAN – 78240 AIGREMONT pour un montant de 65 204,14 €TTC

Le marché est conclu pour la durée des travaux et n'est pas reconductible.

106- 25 juillet 2017 : Passation d'une convention avec CLEOME, concernant la participation d'agents à la formation « taille raisonnée des arbustes d'ornement : formation/action ». Les frais correspondants s'élèvent à 4.980 euros net.

107- 25 juillet 2017 : Passation d'une convention avec l'association SECOURS 60, concernant la participation des agents du chantier d'insertion Ecospace à la formation « Sauveteur Secouriste du Travail ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.280 euros net.

108- 25 juillet 2017 : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie, concernant la participation d'un agent à la formation « entraînement aux manèges des armes ». Les frais correspondants s'élèvent à 360 euros net.

109- 25 juillet 2017 : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie,

concernant la participation de 39 agents à la formation préalable à l'utilisation du pistolet à impulsion électrique, pendant 5 jours». Les frais correspondants s'élèvent à 24.570 euros net.

110- 25 juillet 2017 : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie, concernant la participation d'un agent à la formation « entraînement aux manèges des armes ». Les frais correspondants s'élèvent à 360 euros net.

111- 27 juillet 2017 : Fin de la régie de recettes « stationnement résidentiel » reprise via la régie « encaissement des horodateurs » à compter du 1er novembre 2017.

112- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Théâtre'al afin d'animer des ateliers découverte du Théâtre dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Astuce. Les frais correspondants s'élèvent à 243,75 euros TTC.

113- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Les Petites Mains afin d'animer des ateliers découverte de la poterie dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Sansonnets. Les frais correspondants s'élèvent à 240 euros TTC.

114- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec Nathalie Devey afin d'animer des ateliers de sophrologie dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Lucioles. Les frais correspondants s'élèvent à 450 euros TTC.

115- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer des ateliers découverte de la boxe chinoise dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Sansonnets. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

116- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Théâtre'al afin d'animer des ateliers découverte du Théâtre dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Petite Sirène. Les frais correspondants s'élèvent à 197,50 euros TTC.

117- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Mosaïque afin d'animer des ateliers de danse africaine dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Buissonnière. Les frais correspondants s'élèvent à 144 euros TTC.

118- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association La Batoude afin d'animer des ateliers d'initiation aux arts du cirque dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Le Nautilus. Les frais correspondants s'élèvent à 250 euros TTC.

119- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Les Petites Mains afin d'animer des ateliers découverte de l'argile dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Petite Sirène. Les frais correspondants s'élèvent à 240 euros TTC.

120- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer des ateliers d'initiation à la danse zumba dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Demat. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

121- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer des ateliers découverte de la boxe chinoise dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Astuce. Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.

122- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Dragon d'Or afin d'animer des ateliers découverte de la zumba dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH La Salamandre. Les frais correspondants s'élèvent à 175 euros TTC.

123- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Tennis Club du Beauvaisis afin d'animer des ateliers d'initiation au tennis dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Ménestrels. Les frais correspondants s'élèvent à 180 euros TTC.

124- 31 juillet 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Beauvaisienne d'Escrime afin d'animer des ateliers d'initiation à l'escrime dans le cadre des rythmes scolaires cycle 1 pour l'ALSH Marmouzets. Les frais correspondants s'élèvent à 160 euros TTC.

125- 1er août 2017 : Passation d'une convention avec l'Association SOFIA pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du Plateau, pour l'organisation d'un atelier d'expression théâtrale dans le cadre du festival Raïssa 2017.

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

126- 1er août 2017 : Passation d'un contrat avec Monsieur Stefan Rinck pour la réalisation d'œuvres pour l'exposition intitulée « les statues meurent aussi » à la Maladrerie Saint-Lazare. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 14.300 € TTC (rémunération artiste, frais de déplacement et de restauration, frais techniques de production).

127- 1er août 2017 : Passation d'un contrat avec Mesdames Marion RICHOMME Apolline Grivelet, artistes, pour leur exposition intitulée « Jungle sombre – Les Symbioses » au Quadrilatère. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 10.000 € TTC (rémunération artistes, frais de déplacement, de restauration et de production).

128- 2 août 2017 : Passation d'un accord-cadre avec la Société DELAGRAVE pour l'achat d'équipements scolaires et collectifs pour les écoles maternelles et élémentaires et les accueils de loisirs – réassort, à bons de commande sans montant minimum annuel et sans montant maximum annuel.

129- 4 août 2017 : Passation d'un bail professionnel avec Monsieur Brice DJANDA KASADJI, médecin spécialisé, pour la location du cabinet « lettre G » au sein du pôle santé Clémenceau, pour une durée d'hébergement de six ans. Le montant de cette location mensuelle est fixé à 372,33 € TTC.

130- 7 août 2017 : Passation d'un contrat avec AFONE MONETICS pour la maintenance des trois terminaux de paiement électronique (TPE) installés dans les sites : Pianoscope, galerie de la tapisserie et plan d'eau du Canada. Le coût de la maintenance s'élève à 393,48 € HT annuel.

131- 7 août 2017 : Passation d'un contrat avec la Société GENDIS pour la maintenance du logiciel « LOCMAT FOCUS RESEAU » servant à gérer les stocks et les prêts de matériel du service culturel. Le montant de la dépense s'élève à 330 euros HT annuel.

132- 7 août 2017 : Modification de la décision n°2017-232 concernant le contrat de maintenance du copieur de plans KIP 3100 avec la société ESPACE INFOCOM, prenant effet au 1er juillet 2017 et non au 2 juin 2017.

133- 7 août 2017 : Passation d'un avenant n°1 au marché de mission AMO BET Fluides & Structure pour la construction de la maison de quartier MALICE, avec le groupement des sociétés A.E.C. SARL et AID BATIMENT SARL afin d'intégrer une mission de coordination SSI d'un montant de plus-value de 1.010 € HT, portant ainsi le marché à la somme de 51.010 € HT.

134- 7 août 2017 : Passation d'un marché de travaux d'aménagement des extérieurs du pôle enfance LEBESGUE avec la société QUALI-CITE Bretagne, pour un montant de 96.952,06 € HT. L'accord cadre est conclu pour la durée des travaux et n'est pas reconductible.

135- 7 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des « ateliers d'artistes (grand atelier), au profit de l'Atelier des Pièces Détachées, dans le cadre d'une résidence du 1er septembre 2017 au 28 février 2018.

136- 8 août 2017 : Acceptation d'indemnisation de 408,86 € par la SMACL dans le cadre du contrat d'assurance « flotte automobile ».

137- 9 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Argentine au profit de l'ADSEAO, pour lui permettre de réaliser ses missions.

138- 9 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Argentine au profit de l'association Conseil Citoyen de Beauvais Argentine, pour lui permettre de réaliser ses missions.

139- 9 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Argentine au profit du Secours catholique, pour lui permettre de réaliser ses missions.

140- 10 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Argentine au profit de l'association CBRS, pour lui permettre de réaliser ses missions.

141- 10 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans les locaux de la MSIH au profit de l'association itinér'air, pour lui permettre de réaliser ses missions.

142- 11 août 2017 : Passation d'un contrat avec l'association Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour l'animation d'un atelier au service Coordination des Activités Educatives H2O pour la manifestation « la nuit de la chauve-souris ». La dépense correspondante s'élève à 356,40 euros TTC.

143- 14 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Argentine au profit de l'association SAMU social Oise, pour lui permettre de réaliser ses missions.

144- 16 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Argentine au profit de l'association ADPC, pour lui permettre de réaliser ses missions.

145- 18 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du Plateau, au profit de la Compagnie de la Yole, pour des répétitions.

146- 21 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du collège Charles Fauqueux, pour des séances de canoë.

147- 21 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du collège Henri Baumont, pour des séances de planches à voile et de kayaks.

148- 21 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit de BPI France Financement, pour des séances de pédalos.

149- 21 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'emplacements de pêche, de matériel et de personnel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit de la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

150- 21 août 2017 : Modification de la décision n° 2017-320 en son article 2 pour la fourniture de matériaux de bâtiments et de voiries « Le présent accord-cadre est conclu à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum pour chaque lot ».

151- 23 août 2017 : Passation d'un contrat d'entretien préventif, d'un montant de 320 euros HT, avec les établissements Dubois grandes cuisines, pour l'ensemble des matériels ci-après : 1 plaque 4 feux électriques, 1 four, 1 lave-vaisselle, 1 armoire froide positive, de la salle Michel Gorin. Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

152- 23 août 2017 : Passation d'un contrat d'entretien préventif, d'un montant de 450 euros HT, avec les établissements Dubois grandes cuisines, pour l'ensemble des matériels ci-après : 1 four air pulsé, 1 fourneau 5 plaques sur 2 fours, 1 lave-vaisselle frontal, 1 armoire froide positive, de la salle des fêtes de l'espace Berlioz. Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

153- 23 août 2017 : Passation d'un contrat d'entretien préventif, d'un montant de 170 euros HT, avec les établissements Dubois grandes cuisines, pour l'ensemble des matériels ci-après : 1 congélateur, 1 armoire froide positive, de la salle des fêtes de Voisinlieu. Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

154- 23 août 2017 : Passation d'un contrat d'entretien préventif, d'un montant de 190 euros HT, avec les établissements Dubois grandes cuisines, pour l'ensemble des matériels ci-après : 1 fourneau 4 feux gaz sur 1 four électrique, 1 armoire positive, de la salle des fêtes de Marissel. Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

155- 23 août 2017 : Passation d'un contrat d'entretien préventif, d'un montant de 230 euros HT, avec les établissements Dubois grandes cuisines, pour l'ensemble des matériels ci-après : 1 piano avec four, 1 armoire chaude, 1 armoire positive, de la salle des fêtes de St Just des Marais. Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

156- 23 août 2017 : Passation d'un contrat d'entretien préventif, d'un montant de 270 euros HT, avec les établissements Dubois grandes cuisines, pour l'ensemble des matériels ci-après : 1 plaque 4 feux électriques sur four, 1 four, 1 lave-vaisselle, 2 armoires froides positives, 1 congélateur coffre, de la salle de l'espace du Pré Martinet. Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

157- 23 août 2017 : Passation d'un contrat d'entretien préventif, d'un montant de 400 euros HT, avec les établissements Dubois grandes cuisines, pour l'ensemble des matériels ci-après : 1 fourneau 5 plaques sur 1 four, 2 fours électriques, 1 réchauffe plat, 1 lave-vaisselle, 1 armoire froide positive, une armoire froide négative, de l'espace Argentine. Le contrat est conclu pour une durée d'un an.

158- 23 août 2017 : Passation d'un marché de travaux de rénovation des menuiseries de l'école élémentaire Jean Rostand avec la société SELF STORES,

pour un montant de 48.420 euros HT. L'accord-cadre est conclu pour la durée des travaux et n'est pas reconductible.

159- 28 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans les locaux de la MSIH au profit de la MEF du Pays du Grand Beauvaisis, pour lui permettre de réaliser ses missions.

160- 28 août 2017 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situé 9 allée Johann Strauss, au profit de l'association La Batoude, pour lui permettre de réaliser ses missions.

161- 29 août 2017 : Passation d'un contrat de partenariat avec la société Groupe HPI (Evasion) pour l'organisation d'un concert à la Maladrerie Saint Lazare à destination des jeunes.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.